



LES ASSISES NATIONALES

Judi, 23 novembre 1967

UN

INSTRUMENT

UNIQUE

Le neuvième Cahier des États généraux du Canada français constitue le Journal Officiel des Assises Nationales. Nous vous invitons instamment à utiliser au maximum cet instrument de travail vraiment unique.

Vous y trouvez d'abord la reproduction littérale de tout ce qui s'est dit ou fait durant les Assemblées générales, aux ateliers de travail et dans tous les groupes d'étude. Cette source de renseignements constitue pour tous les délégués une aide précieuse durant les délibérations. La documentation fournie par ce Journal Officiel est sans précédent, comme l'est la réunion même des États généraux du Canada français.

Souignons aussi qu'il y a une édition du dimanche 27 novembre à l'usage des délégués.

Pourquoi ce Journal Officiel? — Eh bien, les quatre éditions, du 23 au 26 novembre, permettent aux délégués d'avoir simultanément une vue globale de la marche des délibérations, une connaissance précise des commentaires formulés ainsi que des résolutions adoptées, dans chaque groupe d'étude.

Ce Journal Officiel apporte, c'est certain, une contribution valable à la "petite histoire" du Canada français et de l'État du Québec. Nous espérons vivement, — notre conviction est que cela sera ainsi, — que cette publication constituera aussi un apport précieux à la "grande Histoire" de notre nation et de notre Patrie.

Car les présentes Assises Nationales du peuple canadien-français sont un événement nouveau dans notre Histoire. Grâce à leur lucidité et à leur énergie, les délégués aux États généraux peuvent tourner une page importante, provoquant une prise de conscience salutaire et marquant le passage d'une époque souvent amère à une époque d'affirmation nationale et de liberté collective.

Les événements des dernières années, et particulièrement des derniers mois, ont avivé d'une manière décisive un débat constitutionnel dont les racines remontent à 1867 même. Actuellement, nous le savons tous, il y a un brouhaha d'idées constitutionnelles, correspondant d'ailleurs à une "véritable pagaille constitutionnelle" dans les faits. Il est temps de sortir d'un imbroglio hélas trop concret et d'essayer de mettre de l'ordre en des aspirations constitutionnelles qui se manifestent progressivement dans tous les milieux et dans toutes les classes de notre peuple.

Les États généraux du Canada français sont l'Assemblée dynamique de la Nation précisément convoquée pour réfléchir sur notre avenir constitutionnel et pour préciser les lignes de force qui devront engager nos représentants politiques. Tous les délégués ont reçu un mandat populaire précis, concernant le destin constitutionnel de notre communauté ethnique et de l'État québécois qui en constitue, de l'avis de tous, l'expression politique formelle.

Nous devons donc poursuivre ici, durant ces quatre jours, des recherches profondes et communautaires. Notre peuple a trop souffert, depuis deux siècles, pour que nous ne mettions pas toute notre âme, tout notre courage, dans les délibérations qui commencent. Comme aux jours de 1760, que chaque délégué compte pour un! Notre dignité personnelle le commande. Notre existence même de Canadiens français se joue et se jouera dorénavant, durant les mois prochains, durant les années prochaines, en ce "monde très dangereux" comme une voix autorisée le rappelle récemment...

Les délégués doivent comprendre qu'ils participent, aujourd'hui même et d'une manière essentielle, à la définition de ce que nous serons désormais, comme peuple français en Amérique du Nord.

Nous n'avons pas choisi notre naissance, mais il nous appartient de choisir notre destin commun. "Nous sommes embarqués". Notre situation est héritée. Mais il nous appartient de transmettre un héritage enrichi. L'avenir n'est jamais donné; il nous appartient de le faire. Les quatre jours qui viennent sont des jours d'un travail assidu et fervent.

Dans ce Journal Officiel, vous trouvez un instrument de travail incomparable. Que chacun lise les résolutions déjà formulées au niveau des groupes d'étude! Ces résolutions doivent être modifiées, atténuées ou amplifiées, au niveau des ateliers de travail. Puis, elles seront confirmées ou non, en Assemblée générale. Chaque délégué doit étudier attentivement les résolutions sur lesquelles il sera appelé à voter.

Dans ce Journal Officiel, vous trouvez des avant-projets. Vous voyez les aspirations des divers milieux de notre peuple. Les aspects économiques, sociaux et culturels, de même que les aspects proprement politiques qui doivent caractériser notre future "constitution nationale" prennent corps, à vos yeux, dans les auditions successives du Journal Officiel. Utilisons donc au maximum cet instrument de travail irremplaçable! De nombreux observateurs des pays étrangers et de tout le Canada regardent ce que nous faisons. La responsabilité des membres des États généraux du Canada français ne saurait être discutée. A nous de l'assumer pleinement.

Le directeur des Assises,
Rosaire Morin

● Les Cahiers numéros 9 — 10 — 11 et 12 sont publiés par le journal Le Devoir, sous la seule direction et la pleine responsabilité des États généraux du Canada français.

Ouverture

M. Rosaire Morin

Monsieur le président, excellence, M. le représentant de son honneur le maire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les délégués et observateurs,

La valeur du geste missionnaire de son éminence le cardinal Paul-Emile Léger est encore inappréciable. Le missionnaire des pauvres, qui ira porter l'Évangile aux plus malheureux, se voit dans l'impossibilité d'être présent ce matin. Il est heureux de nous transmettre ses vœux les meilleurs pour le succès de nos assises et de nous déléguer son excellence Mgr Grégoire, auxiliaire du diocèse. Excellence, voudriez-vous réciter la prière d'ouverture.

Prière

Mgr Paul Grégoire

Recueillons-nous un moment en silence.

Seigneur, notre Dieu et notre Père, toi qui as créé l'univers immense et qui, depuis le commencement des âges, soutiens l'innombrable famille humaine en marche vers ses meilleurs espoirs, nous te glorifions et nous te rendons grâce.

Tu as fait la terre pleine de richesses, y multipliant les sources de vie, et tu l'as donnée aux hommes pour qu'ils y construisent de génération en génération, dans la fraternité de leurs origines et de leurs choix, la demeure de leur destin.

Souviens-toi, Seigneur, aujourd'hui de tous ceux que rassemble ici l'appartenance à une même communauté humaine et un commun désir de vivre.

Que le souci de leurs frères et compagnons de destins inspire leurs recherches, leurs échanges et leurs options.

Que la culture qui fait l'âme de notre peuple demeure vivante en ce pays et qu'elle devienne le bien du grand nombre.

Que notre peuple, conscient de ses énergies, affronte avec audace les défis présents et à venir.

Qu'il assume au service de tous la puissance de l'économie et de la technique; qu'il prévoit avec sagesse le développement de ses ressources et avec justice l'aménagement de la cité.

Enfin que tout notre peuple, fort de lui-même et ouvert au monde, vive dans la solidarité et la paix, en communion d'espoir avec la grande famille humaine, et que se noue ainsi cette fraternité à laquelle, Seigneur notre Dieu, tu convies tous les hommes en ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ, notre Seigneur, qui vit et règne avec toi, dans l'unité du Saint-Esprit, car il est Dieu, pour les siècles des siècles.

Amen.



Le président des États généraux du Canada français, M. Jacques-Yvan Morin, s'adresse aux délégués réunis pour la séance d'ouverture des assises nationales, jeudi matin, à la salle Wilfrid Laurier de la place des Arts.

Message du maire de Montréal

M. Rosaire Morin

M. Fernand Allie, représentant du maire, transmet le message de son honneur le maire Jean Drapeau.

M. Fernand Allie

Monsieur le président de la commission technique, Monsieur le président général, excellence, Mgr le représentant de son éminence, distingués invités d'honneur, délégués aux États généraux du Canada français.

Je vous apporte les salutations et les meilleurs vœux de son honneur le maire de Montréal, du comité exécutif et du conseil municipal de Montréal.

Il y a un an, presque jour pour jour, la Ville de Montréal avait l'honneur d'être le théâtre des assises préliminaires des États généraux. Ce fut le point de départ d'une entreprise qui s'inscrit certainement dans les annales du peuple canadien-français. Pour la première fois, en effet, toute une nation décidait de se pencher sur son avenir après avoir approfondi les conditions actuelles de son existence et le sort que jusqu'ici lui avait réservé l'histoire.

Voici maintenant que nous entrons dans une phase qui marque un autre pas dans la définition des objectifs poursuivis. Encore une fois, c'est à Montréal que se tiennent vos délibérations, dans cette ville qui a déjà montré au monde ce qu'elle était capable d'accomplir, dans cette ville où l'atmosphère de dynamisme et de renouvellement forme un cadre presque naturel aux discussions et aux conclusions auxquelles vous pourriez en arriver.

Nous sommes donc heureux de vous accueillir parce que, en somme, la réunion d'aujourd'hui, tout comme celle de l'an dernier, représente l'un des efforts les plus magnifiques de notre génération: effort d'inventaire, de réflexion, de confrontation, mais aussi effort audacieux dans le choix des diverses options qui se présentent à nous pour l'avenir du Canada français.

Les États généraux sont beaucoup plus qu'une prise de conscience, beaucoup plus qu'une étude théorique de nos problèmes. Ils visent à définir de façon concrète

Hommage à M. le chanoine Lionel Groulx

M. Rosaire Morin

Le 22 mai 1967, Lionel Groulx, prêtre, historien et président d'honneur des États généraux, nous quittait après avoir servi le Canada français pendant plus de 60 ans. Il y a un an à peine, il était parmi nous à l'ouverture des assises préliminaires. Comme il eût aimé être avec nous aujourd'hui. Au milieu des tourments que notre peuple a affrontés sans cesse, il ne perdit jamais l'espoir ni la sérénité de ceux qui ont reçu les grandes leçons de l'histoire. Aux États généraux, il a laissé l'un de ses ultimes messages: La nation, écrivait-il, est acculée à la décision suprême: être ou ne pas être. Il faut placer aux faites de nos esprits, ajoutait-il, la conscience de la nation, idée de fraternité et de solidarité.

En hommage à cet homme qui a su maintenir et transmettre cette conscience, nous entendons maintenant sa voix, sortie du passé, mais tendue vers l'avenir, Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, écoutons Lionel Groulx.

les conditions politiques, économiques et sociales qui aujourd'hui apparaissent indispensables, non pas à notre survivance, mais à notre épanouissement futur, dans le sens le plus complet du terme. Les gestes que poseront les États généraux au cours des présentes assises se répercuteront à travers l'histoire; ils poseront des jalons essentiels sur la voie de notre progrès dans tous les domaines.

Il peut sembler que depuis un an on ait épuisé toutes les formules, exposé tous les choix ou encore défini toutes les options possibles. Il se peut que les États généraux en arrivent à des conclusions identiques à certaines autres, mais alors ces mêmes conclusions auront derrière elles la force d'une consultation à l'échelle nationale, le prestige d'une volonté exprimée démocratiquement par l'ensemble des citoyens responsables de notre collectivité.

Evidemment, les solutions qui pourront être préconisées sont nombreuses. L'important, c'est de tomber d'accord sur celles qui apparaissent à nous tous comme essentielles. Aucune voie n'est fermée, ni aucune route interdite, cependant il y a le choix à faire et du moment que nous acceptons de le faire avec lucidité, persévérance et courage, il y a déjà là un motif suprême d'espoir et aussi de victoire.

Les États généraux représentent beaucoup plus que des partis politiques, beaucoup plus que des associations diverses, beaucoup plus que des groupements isolés. De par leur constitution, c'est la voix et la volonté de tout le Canada français qui veulent s'exprimer et cela d'une façon décisive.

Mesdames et messieurs, puis-je conclure en disant que notre peuple vous fait confiance et c'est pourquoi les États généraux ont devant eux une tâche qu'ils doivent accomplir avec sérénité tout autant qu'avec audace. Il ne s'agit plus d'une simple aventure, mais bien d'un vaste effort collectif auquel chacun de nous doit apporter sa pensée, ses réflexions et aussi ses décisions.

Dans cet esprit, je formule, au nom de la Ville de Montréal, à l'égard des présentes délibérations des États généraux mes vœux les plus ardents de succès.

M. le chanoine Groulx

Au moment où je vous parle, impossible de nous le cacher, l'attitude des jeunes générations, nos susceptibilités ombrageuses devant le moindre déni de nos droits, les déclarations courageuses de nos esprits les plus éclairés, la révolution en marche où l'on a assisté au grandissement continu des provinces, tout nous l'indique: nous sommes de toute évidence sur le seuil d'une ère nouvelle, d'un avenir débordant d'espoir, du choix même de notre destin. Quel sera-t-il cet avenir, ce destin chargé d'énigmes? Ce n'est pas à un prêtre de vous le dire. C'est à vous, c'est à votre génération d'en décider. Il importe toutefois à notre dignité que ce choix soit notre choix, et de personne d'autre. Le temps est passé, je pense, où notre peuple prenait ses décisions l'esprit fixé sur les intérêts d'un parti ou d'un chef de file. Le temps est également passé où ce choix pourrait nous être imposé par une autorité politique autre que celle du Québec, quelque enveloppante que puisse être certaine formule de fédéralisme. Notre choix, sans nul doute, nous le voulons réfléchi, mûri, choix d'hommes d'ordre, fondé uniquement sur les intérêts supérieurs de notre petite nation. Nous le voulons sans le risque d'inutiles témérités, mais sans nous refuser pour autant aux manœuvres courageuses et hardies. Car une chose reste certaine: le Canada français a le droit de vivre. Et il a le droit de prendre les moyens de vivre autant que les Esquimaux. La prudence est une vertu. Elle ne cesse pas de l'être quand elle s'allie au courage. Et notre histoire ne nous l'a que trop appris: la liberté est un bien, un droit qui s'achète, rarement un don gratuit.

Nos compatriotes anglo-canadiens, je ne l'ignore point, s'inquiètent, de ce temps-ci, de nos comportements. Avouons-le, rien ne nous a plus dévalués à leurs yeux: rien n'a plus fait pour les induire à trouver excessives nos plus légitimes revendications, à les regarder même comme des provocations, que nos molles attitudes, nos sempiternelles gémissements de quémendeurs, de quèteux à la longue saison. Nous nous sommes faits trop petits devant eux. Comment voulez-vous qu'ils nous respectent? Il serait temps de reprendre l'habitude, la seule qui au fond agréé à nos autres compatriotes, et qui serait de nous parler, sans vain orgueil, sans agacement inutile, mais les yeux dans les yeux, d'homme à homme. Et ce serait plus que le temps de nous dépouiller, une fois pour toutes, de nos loques de mendiants professionnels. Nos voisins n'ont pas à s'inquiéter de ce qui pourrait être notre choix, s'appelât-il l'autodétermination.

Mes amis, nous sommes à une heure grave de notre vie, peut-être la plus grave depuis la conquête. Souvent j'ai comparé notre histoire à celle d'un personnage légendaire, Sisyphé, condamné à rouler sur une pente raide un pan de roc qui constamment retombait sur lui. Le rôle de Sisyphé, ce fut, en particulier, celui de ma génération. Nous avions épousé toutes vos ambitions. Nos formules ressemblaient étrangement aux vôtres. Hélas, nous avions contre nous tous nos officiels et les grands dirigeants de notre vie économique. Le rocher de Sisyphé nous a paru lourd; plusieurs fois il est retombé sur nous au risque de nous écraser. Une nouvelle génération est venue, ce me semble, qui, de ses fortes mains, et avec l'aide de Dieu, va ressaisir le rocher de notre destin, pour l'asseoir résolument sur un sommet solide d'où, plus jamais il ne redescendra.

Discours du président des États généraux

(M. Rosaire Morin présente le président des États généraux du Canada français, le professeur Jacques-Yvan Morin)

M. Jacques-Yvan Morin

Éminence, Monsieur le maire, Messieurs les membres des corps diplomatique et consulaire, Messieurs les ministres et députés, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les délégués,

Dans l'histoire de tout peuple, il se présente des tournants décisifs, des années cruciales. Longtemps encastrée dans des structures qui paraissent immuables, telle collectivité soudain fait craquer de toutes parts le

cadre trop étroit de son existence, tandis que telle autre, hier encore accroupie dans une situation de dépendance, se relève tout à coup pour modifier le cours de son destin.

Les causes de ces grands retournements paraissent souvent mystérieuses. Tant d'apparences et d'illusions conspirent pour masquer les situations véritables, tant de liens réels se tissent également entre les collectivités, dont on ne peut disposer à la légère. Qu'un peuple soudain passe à travers les décors, bouscule le cartonnage des institutions désuètes, les voit telles qu'elles sont, et se voit lui-même tel qu'il est, voilà qui constitue un perpétuel sujet de réflexion pour les historiens et de souci pour ceux qui font profession de gouverner les hommes. Pourtant, combien nombreux sont les exemples de ces révéls depuis deux siècles; les politologues et les sociologues pourraient presque en écrire le scénario, avec quelques variantes, comme au Kinomat Tchèque de l'Expo.

Et voilà que les Canadiens français, à leur tour, entrent dans le cycle du changement, des prises de conscience et des grands réaménagements. Quelle surprise et quel ennui pour tous ceux dont les intérêts tiennent à fer et à clous au statu quo. Un peuple isolé dans son immense vallée, dont une partie est dispersée et non moins isolée sur tout un continent, une population cultivée en serre chaude, loin des vents incertains du changement, et dont on a pu dire qu'elle constituait la minorité la mieux entretenue de la terre, soudain se met à l'heure du monde, se compare aux autres peuples, se voit enfin telle qu'elle est et, inévitablement, telle qu'elle devrait et voudrait être. Que de révélations soudaines et malaisées! Que de choix difficiles, que d'opinions contradictoires, que de partis, pris, à prendre et à laisser!

Les circonstances ont voulu que ce branle-bas se produise ici bien tard. En effet, l'évolution économique et démographique, à laquelle nous nous intéressons depuis quelques décennies à peine, fait que la question qui nous est posée n'est plus simplement ce que nous voudrions être, mais, plus gravement: voulons-nous être? Ne dramatisons point inutilement: il y a des peuples qui, à l'heure actuelle, traversent des périls et connaissent des types d'oppression et de dénuement combien plus pénibles que les nôtres. Il n'en reste pas moins qu'à notre manière, sans que le sang soit versé et même sans qu'il en coûte tellement sur le plan matériel, nous sommes accablés à nous demander si, dans trente ans, nous ne serons plus qu'une sorte de Louisiane du Nord, qui n'aurait plus de français que ses souvenirs et quelques oripeaux.

Faut-il s'étonner qu'une telle perspective ait donné naissance à ce mouvement d'introspection collective dont nous sommes témoins au Canada français, et dont les Etats généraux demeurent le côté le plus spontané? Dans l'exposé que j'eus l'honneur de faire devant l'Assemblée préliminaire, l'année dernière, je décrivis à larges traits les réalités politique, culturelle, économique et sociale qui nous servent de cadre de vie. Nous constatons que l'état de la nation est grave: sous-développement économique, désintégration des structures sociales, affaiblissement du vouloir-vivre collectif et de certains caractères nationaux, insuffisance du pouvoir politique: tout se conjure pour nous réduire au plus petit commun dénominateur d'une Amérique du Nord dont nous risquons, malgré tant d'apparences trompeuses, de devenir l'arrière-pays exploité et négligé.

Heureusement, il nous reste de la vie et tout n'est pas écrit. Nous réagissons, nous refusons de perdre notre identité et de nous laisser glisser sur la pente facile d'un continentalisme à sens unique. Nous nous interrogeons sur l'avenir et nous ruons dans les brancards constitutionnels. Comme tant de peuples avant nous, nous revendiquons le droit de disposer librement de nous-mêmes, compte tenu des contraintes que les circonstances de temps et de lieu nous imposent, et de choisir les institutions politiques, économiques et sociales qui correspondent à notre être et à nos aspirations.

I — L'enjeu de notre liberté

Quel est le sens de cette liberté nouvelle que nous nous offrons à nous-mêmes? Quel est le sens de notre engagement dans ces Etats généraux? S'agit-il d'améliorer notre sort matériel, de reconquérir notre économie et de panser nos plaies sociales? Certes, c'est déjà là un énorme programme, mais il ne me paraît point suffisant ni propre à lui seul, à mobiliser les énergies de nos jeunes générations, qui après tout, auront à vivre dans le monde que nous sommes à dessiner et à construire. L'enjeu de notre liberté est bien plus grand que cela et il n'intéresse pas que le Québec ou le Canada français. Il s'agit d'une partie très serrée, qui se joue partout dans le monde et dont l'issue demeure incertaine: il ne s'agit de rien de moins que de l'avenir de l'homme et de la culture dans la civilisation industrielle et supermécanique dans laquelle nous sommes d'ores et déjà engagés. Notre inquiétude et notre sort sont ceux de l'homme d'aujourd'hui. Peuple depuis si longtemps isolé, nous découvrons que nous avons notre part dans le destin global de l'humanité. Notre liberté est celle de tous les peuples; notre déchéance serait le symptôme de la perte de beaucoup d'autres.

Nous sommes, certes, menacés dans l'immédiat par la foule des facteurs aveugles de l'économie et du politique et c'est ce qui nous bouscule et nous force d'agir. Mais notre vrai problème, celui qui sous-tend tous les autres, c'est l'avenir du groupe que nous constituons, que j'appellerai "nation-culture", c'est l'avenir d'une manière d'être, de penser et de vivre, qui constitue le fait français, dont nous savons, parce que nous en sommes les dépositaires, ce qu'il recèle de richesse pour l'homme de demain. Comprendons-nous bien: il ne s'agit point de prétendre à je ne sais quelle supériorité culturelle ou autre; bien des peuples aujourd'hui ont la même réaction que nous devant certains aspects niveleurs et déshumanisants de la civilisation technique et ils ont parfaitement raison de vouloir entrer dans l'avenir en conservant l'essentiel de leur être. Sans aller plus loin que notre voisinage immédiat, il saute aux yeux que les Anglo-Canadiens font face à un problème semblable, auquel sont sensibles les plus lucides d'entre eux: même aux Etats-Unis, plusieurs comprennent que ce qu'on appelle communément "le progrès" est une notion fort ambiguë.

C'est donc en fonction de l'avenir qu'il nous faut aborder la situation qui nous confronte. Il ne suffira point de corriger le présent et de nous demander, par exemple, quels droits et pouvoirs il nous faut posséder pour l'immédiat; nous ne ferions qu'ajourner nos problèmes. Demandons-nous plutôt au cours de ces assises, quel genre de pays nous voulons habiter dans le dernier quart du vingtième siècle, dans une génération à peine. Quel monde voulons-nous pour nos enfants, que nous faisons éduquer en français sans toujours nous rendre compte que nous

leur laissons en partage un monde dans lequel ils ne pourront se reconnaître, ni dans leur travail, ni dans leurs loisirs.

Tenons nos regards fixés sur les formes de vie collective et de civilisation que nous aimerions léguer au Canada français et au Québec de l'an 2000, dans 33 ans à peine. Il est vrai qu'il est de plus en plus difficile de voir loin, puisque nous allons de plus en plus vite, comme un bolide lancé dans la nuit, mais nous pouvons tenter, par la réflexion, de nous doter de phares de plus en plus puissants, qui nous permettent de mieux prendre les virages, de mieux nous adapter aux changements, puisque nous les aurons voulus et planifiés en fonction d'objectifs lointains.

La condition première du progrès, c'est de cesser d'avoir peur du changement et des choix qui ne cesseront de se présenter à notre collectivité aussi longtemps qu'elle demeurera elle-même. Il fut un temps où l'on aurait pu dire que l'on ne changeait pas; désormais ne survivront que les peuples qui sauront s'adapter sans cesse en conservant leurs valeurs et leurs modes de penser essentiels, dont ils feront usage non seulement pour survivre, mais pour s'ouvrir au monde et servir.

Quand je songe à ce que nous pourrions construire, particulièrement au Québec, pour peu que nous resaisissions à temps les rênes de notre destin et que nous sachions appliquer notre liberté à des tâches significatives! Entre l'Europe et l'Amérique, quel point de rencontre, quel laboratoire de civilisation nous pourrions être, quel témoin de l'intelligente adaptation de l'homme au changement! Nous avons déjà réalisé des choses parfaitement valables sur les plans culturel et technique, avec les moyens du bord et malgré toutes les difficultés que l'on sait, mais le gros du travail nous attend.

Quel lieu privilégié, en vérité, que ce coin d'Amérique du Nord pour une nation qui voudrait se nourrir à tout ce qu'il y a de plus valable et de plus permanent dans les deux civilisations, l'euro-péenne et l'américaine, en construisant ici une communauté originale de travail et d'esprit, ouverte à tous les progrès authentiques, mais refusant tout ce qui dégrade l'homme.

Cet avenir ne nous sera pas donné. Il est à penser, à organiser et à construire. Il exigera de nous un effort perpétuel, tant que durera le Canada français, sur le plan spirituel comme sur le plan matériel. Il est vrai que notre peuple a souvent lutté, mais il n'a pas toujours eu devant lui, comme aujourd'hui, une option constante entre la facilité et la contention.

De quelque côté que nous tournions nos regards, il y a un prix à payer; la démission elle-même coûte cher, psychologiquement, à tout individu qui s'y résigne et ses conséquences globales seraient très graves. L'adaptation constructive constitue, d'autre part, un défi qui est pour nous une réalité quotidienne dont nous sommes pénétrés dès l'enfance et qui n'est pas sans effets dépressifs pour nous. Mais, quand nous avons mis tout cela dans la balance, il reste une certaine exigence intérieure qui nous dicte nos choix, sans que nous puissions nous y soustraire.

C'est en fonction de cette exigence intérieure et de nos desseins d'avenir que nos problèmes immédiats prennent un sens. Comment nous donner les moyens politiques d'affronter la tâche? Comment développer la culture pour qu'elle fasse partie du bagage vital de tout Canadien français? Comment domestiquer l'économie pour la mettre au service de nos projets? Comment résoudre les problèmes sociaux qui nous affligent collectivement et qui sont causes de tant de démissions et de gaspillage humain? Comment nous donner les moyens et les pouvoirs sans lesquels nous n'avons même pas le dernier mot sur la façon dont sont réglés un grand nombre de nos problèmes? Voilà le sens des questions qui vous sont posées dans les documents de travail des Etats généraux et que nous vous demandons d'étudier sous l'angle de l'avenir.

II — L'exercice de notre liberté

Nous avons toujours défendu avec opiniâtreté nos droits collectifs, en particulier nos libertés linguistiques et scolaires, mais presque partout dans ce pays on nous a réduits à les quêmander. Et voici que nous découvrons qu'il existe une liberté plus large que personne ne peut nous ravir; le droit de disposer de nous-mêmes en tant que peuple, de choisir le régime politique qui convient de mieux à notre mentalité et à nos aspirations. Nous sommes parmi les derniers peuples de la terre à nous insérer dans ce courant majeur de l'histoire contemporaine, ce fondement nouveau des sociétés politiques qui, depuis le 19^e siècle, transforme le monde, tendant à mettre fin aux rapports de subordination entre les peuples pour les remplacer par des rapports d'égalité.

Sous l'influence de ce que l'on appelait autrefois "le principe des nationalités" et aujourd'hui le droit d'autodétermination, les grands empires se sont dissous et près d'une centaine d'Etats sont nés sur tous les continents. Quel remue-ménage depuis cent cinquante ans, auquel nous avons participé brièvement en 1837. Certes, le Canada a disposé de lui-même et s'est graduellement séparé de sa métropole, mais dans le même temps, il nait les droits minoritaires et tentait de passer au cou du Québec le licol de la centralisation. Aujourd'hui, tout cela est remis en question et nous voici rassemblés pour étudier et dire quelles institutions nous sont essentielles et quel degré de coopération avec nos voisins nous paraît indispensable à notre développement.

Les Etats généraux sont donc fondés sur la liberté du choix. Mais comment l'exercer? Nous sommes une société industrielle et diversifiée; l'unanimité est rare dans de telles sociétés. Les questions économiques, sociales et politiques auxquelles nous devons répondre collectivement sont complexes, les intérêts sont divers, souvent opposés. Dans de telles circonstances, notre liberté de choix, si nous ne savons l'exercer avec discipline, pourrait être un facteur de division. D'aucuns comptent d'ailleurs là-dessus pour mettre fin à "l'agitation" des Canadiens français.

Il n'y a qu'une solution vraiment constructive, qui est celle du dialogue et de la confrontation loyale des idées; c'est la méthode de travail pour laquelle les Etats généraux ont opté. Elle est difficile à réaliser car elle suppose de la part d'un peuple une maturité politique et une discipline intellectuelle peu communes. Accepter de rencontrer des gens dont les idées vous étonnent, quand elles ne vous offensent pas, les écouter avec une patience raisonnable, chercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans leurs paroles, puis répondre avec fermeté, mais sans intolérance, tenter de persuader à l'aide des faits et des idées, voilà des méthodes qui paraissent lentes; ce sont toutefois les seules qui soient efficaces à long terme dans une société comme la nôtre.

On nous fait parfois observer que les partis poli-

tiques sont là pour canaliser les idées sur de semblables questions et qu'ils sont dans une bien meilleure posture qu'un mouvement comme le nôtre pour les mettre en oeuvre. Dans une certaine mesure, c'est vrai, particulièrement au niveau de l'exécution des décisions et il faut se réjouir du fait que tous les partis soient désormais saisis des questions qui nous intéressent. Mais celles-ci dépassent de loin les partis et tous les citoyens n'en sont pas membres; c'est donc un devoir que de s'y intéresser, même en dehors des cadres traditionnels lorsqu'il appert qu'ils ne sont point aptes à favoriser un débat ouvert. En outre, il devenait essentiel de créer un forum où les partisans de toutes les formations politiques et de toutes les options constitutionnelles puissent se rencontrer pour explorer ensemble le problème commun et prendre le pouls de la nation.

Nous avons donc choisi d'exercer notre liberté dans un cadre nouveau et de tenter d'harmoniser nos divers points de vue dans une franchise totale, mais aussi dans le respect intégral les uns des autres. Sur le plan technique, un débat de cette ampleur, auquel doivent participer près de 2500 personnes venant de toutes les régions et de tous les milieux, posait des problèmes exceptionnels. Comment dégager le moindre consensus d'un dialogue dont les voix sont si nombreuses et diverses? L'expérience des Assises préliminaires, qui groupaient 1700 personnes, nous avait appris qu'il eût été impossible de permettre au plus grand nombre d'exprimer leur point de vue. Aussi avons-nous conçu une structure inédite, inspirée des méthodes les plus récentes de l'animation sociale. Vous connaissez cette structure et les règles qui la complètent puisque vous les avez approuvées en séances régionales. Au bas de la pyramide se trouvent les 17 groupes d'étude, traitant de quatre sujets dans chacun des domaines social, culturel et politique et de cinq sujets d'ordre économique; ces groupes sont conçus pour favoriser la liberté d'expression au sein d'équipes de huit personnes et permettront de dégager systématiquement le consensus qui servira de base aux avant-projets de résolutions.

Au second degré de la pyramide se trouvent les quatre grands ateliers de travail (culturel, social, économique et politique), dont la tâche est de revoir systématiquement les avant-projets selon une technique qui a donné d'excellents résultats déjà dans l'animation régionale et qui favorise également une très grande participation des délégués. De ces ateliers émaneront des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée. A ce stade, qui couronne la pyramide, les projets auront déjà été retournés dans tous les sens. Aussi, pour éviter tout gaspillage des heures précieuses et trop rares de cette Assemblée, a-t-il été recommandé, au cours des séances régionales, de consacrer une période de temps précise à chaque projet et de passer ensuite au vote.

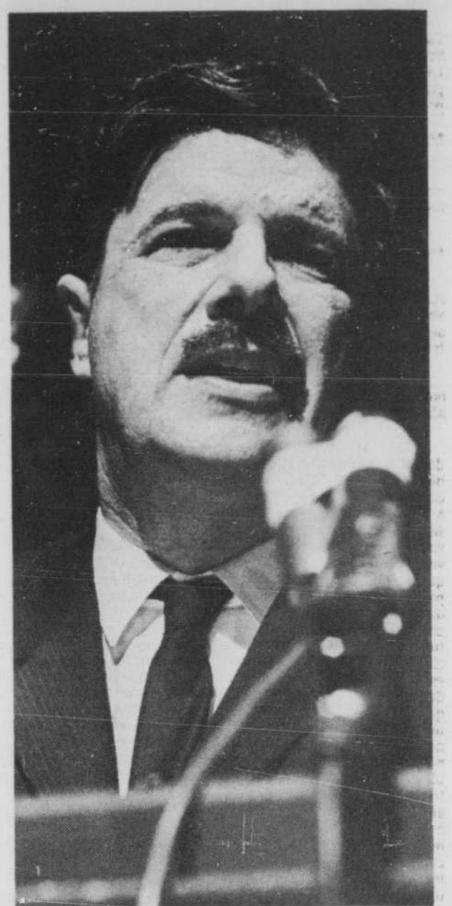
Grâce à ces méthodes de travail rigoureuses ainsi qu'aux questions précises qui sont posées aux délégués sur des problèmes concrets, nos Assises permettront de dégager un consensus sur bon nombre de questions essentielles; quant à celles qui ne pourront rallier la forte majorité requise, elles seront tout simplement renvoyées à plus tard. Il se peut en effet que l'Assemblée juge opportun de convoquer des assises supplémentaires; celles-ci seront sans doute nécessaires si l'on tient compte du fait que les présentes assises constituent une étape d'analyse, la synthèse devant faire l'objet d'études subséquentes, lesquelles pourront nous acheminer vers des options plus générales.

Il convient d'ajouter quelques mots au sujet des documents de travail, qui ont été élaborés à la suite d'un labeur considérable de la part de la Commission politique et constitutionnelle, au sein de laquelle étaient représentées toutes les tendances. L'objectif poursuivi par la Commission tout au long de ses débats a été de rédiger les documents de façon à permettre toutes les options et réponses possibles. Sans prétendre à l'objectivité parfaite, qui n'est sans doute pas de ce monde, nous croyons qu'aucun ensemble de documents de travail aussi concis et objectifs n'a été préparé jusqu'ici sur l'avenir du Canada français et du Québec. Il n'en tient plus qu'à vous, maintenant, d'en tirer le meilleur parti possible.

Dans tous les documents où c'était nécessaire, nous avons inscrit des questions spéciales à l'intention des Canadiens français établis hors du Québec. Il nous est apparu très tôt, en effet, au cours des Assises préliminaires, que les questions qui intéressent le Québec et les groupes de l'extérieur ne sont pas les mêmes. Tandis que les Franco-Ontariens, les Acadiens ou les groupes de l'Ouest mettent l'accent sur leurs droits collectifs, notamment sur la langue et l'enseignement, les Québécois s'expriment en termes de compétences ou de pouvoirs de gouvernement. Il n'est point besoin de s'étendre sur les causes historiques de cette différence dans la manière d'aborder la question nationale, mais il importe au plus haut point que tous les délégués acceptent au départ ces tendances dictées par la nature des choses. Que chacun donc étudie d'abord ses propres problèmes, mais que les Québécois tiennent compte des difficultés auxquelles se heurtent leurs compatriotes de l'extérieur et ne mesurent point leur appui aux droits fondamentaux qu'ils réclament; en revanche, il appartient aux Acadiens, aux Franco-Ontariens et aux délégués de l'Ouest de faire l'effort nécessaire pour comprendre les problèmes du Québec.

En conclusion, faut-il ajouter que ces Assises constituent un grand pari sur notre maturité politique et notre sens démocratique. Les pays qui nous regardent et nos propres compatriotes ne nous jugeront pas seulement au résultat de nos débats, mais à la manière dont nous les aurons conduits. Les temps sont mûrs et nos Etats généraux viennent au bon moment. Soyons donc pendant ces quatre jours la conscience du Québec et du Canada français, nous penchant avec le plus de sérénité possible sur ces problèmes dont le monde entier sait désormais qu'ils constituent pour nous des questions angoissantes.

Ce qui va se passer ici peut avoir une signification universelle dans la mesure où ce ne sont pas seulement des intérêts matériels qui sont en cause, mais une civilisation et un système de valeurs. C'est dire l'ampleur de nos responsabilités à l'heure où s'offre à notre libre discussion ces "choix profonds" dont dépend notre destin et, à long terme, celui de plusieurs autres peuples. Si nous savons relever le défi démocratique, assumer nos divisions pour élever le débat au niveau de l'avenir de l'homme canadien-français — et de l'homme tout court —, nous aurons bien mérité de la nation et peut-être même de toute la famille humaine.



M. Rosaire Morin, directeur des assises, précise les règles de procédure qui doivent régir les délibérations.

Dépôt des lettres de créance

M. Rosaire Morin

Merci, monsieur le président. A l'ordre du jour, dépôt des lettres de créance. Nous avons, aux Etats généraux, déterminé un quorum d'assemblée à la majorité des membres. L'assemblée des Etats généraux se compose de 244 représentants désignés par les institutions et l'association, de 425 représentants des neuf autres provinces et de 1575 délégués élus le 16 avril dernier, dans 105 comtés du Québec. Notre assemblée nationale se compose donc de 2244 délégués. Le quorum s'établit donc à 1123 présences.

Ce matin, sont présents dans cette salle: 113 représentants, délégués d'associations, 261 délégués des autres provinces, et 1083 délégués territoriaux de 105 comtés du Québec; soit un nombre de 1457 délégués présents et 65 p.c. du cadre de l'assemblée. 189 délégués se sont inscrits hier soir, ils sont encore, à ce moment-ci, à 10 hres., absents parmi nous, ce qui signifie que nous avons déjà d'inscrits, à notre secrétariat, 1646 délégués, soit 73 p.c. de notre assemblée.

Acceptation des responsables de l'assemblée générale

M. Rosaire Morin

Le quorum étant assuré, ce dont peuvent témoigner 187 observateurs présents, dans les loges et aux balcons, nous sommes rendus au début officiel de nos délibérations. Dans une assemblée, du nombre et de la nature de la nôtre, la commission générale provisoire se permet de vous suggérer un personnel pour la conduite des assemblées générales. Vous conviendrez facilement que nos règles de procédure, que vous avez discutées dans tous les comtés, obligeaient une préparation minutieuse du personnel des assises. Dans notre cahier de fin d'octobre, Cahier No. 6, nous suggérons au délégué d'approuver, au début des assises, la nomination de M. René Paré, comme président de l'assemblée générale. M. René Paré est président de la société des Artisans, de la Société générale de financement et de nombre d'autres entreprises.

Nous suggérons la nomination de Mlle Yolande Latour, représentant le milieu syndical, l'Alliance des professeurs, pour assister M. Paré conjointement avec M. André Desgagnés, professeur de droit de l'université Laval, de Québec. Pour assister la présidence, nous vous suggérons d'approuver les choix de Mme Solange Chaput-Rolland; de Mme Julia Fucher, comme secrétaire générale des assemblées et de M. Gilbert Latour, comme greffier.

Voilà une recommandation humblement soumise à votre acceptation. Quelqu'un pourrait-il formuler cette proposition officiellement?

L'Hydro-Québec s'associe à tous les hommes qui se vouent au progrès



En conséquence, j'ai l'honneur de déclarer: M. René Paré, Mlle Yolande Lauzon, M. André Desgagnés, Mme Solange Chaput-Rolland, Mme Julia Richer et M. Gilbert Latour, membres de l'assemblée générale et, je les prie immédiatement, d'assumer leurs pleines responsabilités. Merci.

M. René Paré

Mes bien chers amis, délégués de toutes sortes à ces assises, M. le président des Etats généraux, MM. les invités, mes bien chers amis.

Je m'identifie, comme j'en ai reçu l'instruction: René Paré, délégué de la Société des Artisans.

Ceci n'est pas de la publicité, mais je commence immédiatement mon rôle de président, parce que vous verrez que moi-même et tous ceux qui présideront l'assemblée exigeront que, de cette façon, chacun s'identifie lorsqu'il voudra prendre la parole.

Mes chers amis, c'est un honneur immense que vous nous confiez, à l'équipe qui dirigera ces assises dans les séances plénières.

C'est un honneur immense, mais c'est un honneur redoutable. Nous en sommes bien conscients et je voudrais, dès maintenant, demander à cette assemblée de donner confiance à cette équipe de direction et, particulièrement, à votre président, vous assurant d'avance que nous nous sentons encore membres de cette assemblée et que nous voulons être toujours en constante communication avec vous. Nous avons hésité à accepter ces fonctions. Je pense que je puis dire ça au nom de mes compagnes et compagnons et certainement, en tout cas, en mon nom. Parce que ce n'est pas une présidence ordinaire, ce n'est pas une fonction ordinaire. On a beau dire: vous avez l'habitude des présidences, il faut bien admettre que, dans une circonstance comme celle-ci, on peut répéter un mot qui est devenu presque historique: Ce n'est pas une présidence comme les autres. On nous a dit: "Vous ne serez que des machines à présider". Ça nous a influencé sur le moment, mais dans la circonstance précise où nous nous trouvons, à ce moment où nous prenons charge de notre fonction, nous réalisons bien que ce n'est pas complètement vrai. Que nous resterons des machines vivantes et, conséquemment, qui devront répondre directement aux directives de l'assemblée. Mes chers amis, je tiens à le dire tout de suite: les propos que nous tiendrons-nous, de la présidence, de la direction et, nous dans cette assemblée — seront rapportés dans le journal — dans les journaux, évidemment et consignés aussi intégralement dans le journal officiel de ces assises des Etats généraux. Ce fait devrait être suffisant pour que nous fassions attention à nos paroles et que nous soyons bien conscients que nous disons vraiment ce que nous voulons dire et, que ce que nous disons, c'est quelque chose de sensé qui vaut la peine d'être rapporté dans les journaux. Mais je pense qu'il y a un motif supérieur à celui-là, qui doit nous guider dans nos délibérations. C'est que nous devons avoir pleine conscience de la gravité et de l'importance de ces assises, à nulles autres pareilles. Soyons constamment inspirés par les motifs nobles et de haute inspiration, qui nous réunissent en ces heures solennelles. Et, comme je l'ai dit tantôt, soyez constamment — nous vous promettons de l'être — en bonne sympathie avec votre équipe de direction des assises et, par pitié, particulièrement, avec votre président.

Election des dix scrutateurs

M. René Paré

Alors, nous entrons dans le vif du sujet, comme on dit, et nous organisons notre assemblée. Nous commençons par l'élection des scrutateurs. Pour le choix des scrutateurs, je vous fais une suggestion: que les dix premiers noms proposés soient considérés comme élus, parce que, nous croyons qu'il ne faut tout de même pas perdre un temps indéfini à choisir les scrutateurs. Alors, je demande des propositions. Je voudrais en prendre dans le parterre, ici, dans la corbeille et dans la mezzanine. Je demande donc des propositions. Voulez-vous me soumettre les noms de dix personnes qui agiront comme scrutateurs.

- M. Pierre-André Julien, de Trois-Rivières, propose M. Georges Maillotte.
- M. André Morin propose le notaire Lucien Venne.
- M. Jean-Miville Deschênes, de Jean Talon, propose Louis Bédard.
- Charles Labrecque, de Taillon, propose M. Evariste Forêt.
- Marc Giroux, de Welland, Ontario, propose M. François Seguin.
- Fernand Cossette, du comté d'Abitibi Est, propose M. Jacques Beaupré.
- M. André Lisère, du comté de la Saskatchewan, propose M. Roger Lalonde.
- Jacques Girard, de Fabre, propose M. Maurice Soulier.
- M. Bourbonnais, de Dorval, propose M. Antoine Bourget.
- M. Donald Farand propose Aurèle Tellier.
- M. Michel St-Cyr, de l'Assurance-Vie Desjardins, propose M. Jean-Claude Goulet.

Adoption des règles de procédure

M. René Paré

Voici M. Rosaire Morin qui propose pour adoption les six projets étudiés par les délégués en sessions régionales.

M. Rosaire Morin

Monsieur le Président, Excellence, Monsieur le Maire, Messieurs les Ambassadeurs et Conseils, Messieurs les Ministres et Députés, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Délégués et Observateurs,

Avec concision, permettez-moi de demander aux délégués des Etats généraux du Canada français d'adopter les règles de procédures des Assises nationales et les projets techniques soumis par la Commission générale provisoire.

Pendant 4 jours, 2.300 délégués doivent dialoguer froidement et définir l'avenir constitutionnel de la nation. Ils doivent déterminer les pouvoirs nécessaires au Québec et les droits essentiels aux Canadiens français établis à l'extérieur du Québec.

I — CE QUE SONT LES SIX PROJETS TECHNIQUES

Malgré notre volonté d'engagement, malgré notre volonté collective d'aboutir à des résultats concrets, malgré notre volonté de conclure par des résolutions qui modifieront substantiellement le destin de la nation, il est à prévoir, il ne faudrait pas s'en surprendre, que des malentendus surviennent, que des théoriciens s'affrontent et que des oppositions se dessinent parfois irréductibles.

Aussi, dans les règles qui doivent régir nos débats, nous avons voulu consciemment nous éloigner des procédures habituelles ou traditionnelles. Nous nous sommes engagés dans des voies où la sentimentalité et l'émotivité sont chloroformées. Nous avons voulu éviter les règles où les spécialistes de la procédure l'emportent au détriment de la libre expression des délégués.

Résumons rapidement les 6 projets techniques soumis.

1 — La procédure des groupes d'étude

Dès le départ des Assises, nous vous proposons la formation de 255 équipes d'analyse. Chacun d'entre vous pourra dire à haute voix ce qu'il pense sur chacune des questions d'un document de travail. Une synthèse qualitative et quantitative de toutes les idées exprimées sur un même problème serait ensuite approuvée par les délégués répartis en 17 groupes d'étude. Ainsi se dégagera le dénominateur commun recherché. L'union sur des idées communes vaut plus que les débats sur les opinions qui nous divisent.

Dans les groupes d'étude, l'accent porte sur les opinions; les polémiques, les discussions et les critiques sont chassées des délibérations. Chacun s'exprime librement, sans commenter les opinions de ses collègues, sans les contredire. Des votes successifs permettent de dégager un consensus majoritaire.

Nous avons la certitude qu'en ce jour, vers 17h.30, votre pensée sera exprimée, analysée et synthétisée sur les 17 problèmes étudiés. Dès ce soir, vous pourrez déjà vous prononcer sur les avant-projets de résolutions.

Il en sera ainsi si vous acceptez dès le départ une formule de travail qui désamorce les conflits et qui s'éloigne du culte des personnalités.

2 — La procédure des ateliers de travail

Demain, au cours de trois séances d'étude, nous vous proposons des ateliers de travail de 500 délégués, pour reviser les avant-projets de résolutions.

Dans la méthode suggérée, vous acceptez une discipline intellectuelle éprouvée, créatrice et féconde. Cette méthode de réflexions collectives partage chacun de nos 4 ateliers en cinq groupes de révision.

Des délégués s'interrogent. D'autres recherchent de nouvelles dimensions à la résolution. Certains nuancent et jouent le rôle de diplomates. Les uns expriment leurs motifs d'opposition à l'adoption des projets, alors que d'autres s'efforcent de trouver toutes les raisons qui militent en faveur des avant-projets.

Une telle procédure vous permet de vous exprimer en toute liberté, en toute lucidité et en toute sérénité. Elle écarte de nos débats les longs discours, les interventions impetives et les querelles triviales.

3 — La procédure des assemblées générales

A nos six séances générales, nous proposons un code spécial de procédure. Il s'inscrit à l'encontre du conformisme et des règles coutumières de procédures. Il tient compte du grand nombre des délégués présents et de la nature même des débats.

De nos débats seraient bannies les notions prioritaires, incidentes et subsidiaires. Ni amendement, ni sous-amendement ne pourraient être apportés à la résolution d'un atelier ou à l'unique résolution de la Commission générale inscrite à la séance de demain matin.

Une période de 40 minutes est déterminée pour recevoir les opinions des délégués qui désirent parler sur la résolution. Le choix de l'ordre des orateurs est déterminé au sort. A l'heure fixée, le président demande d'exprimer votre opinion en enregistrant votre vote. Ainsi chacun parle librement sur les projets de résolution.

4 — Le mécanisme du vote

Pour tous les votes sur le fond des problèmes, c'est-à-dire, sur la doctrine, sur les principes et sur l'orientation de l'avenir des Canadiens français, la nation est partagée en quatre régions: le Québec, l'Ontario, l'Acadie et l'Ouest canadien. Tout vote sur le fond est considéré l'expression définitive des Etats généraux quant à la question débattue et quant à la région concernée, si les deux tiers des délégués présents de la dite région ont affirmativement voté de la même manière.

Dans un seul cas, les votes sur le fond des délégués des quatre régions sont totalisés, de manière à présenter l'opinion de l'ensemble de la nation. Ce cas particulier se présente quand les délégués de chacune des régions ont voté pour une résolution dans une proportion des deux tiers.

Ce mécanisme du vote est équitable. Il nous a été dicté par l'expérience des Assises préliminaires. Tous les éléments de la nation canadienne-française peuvent s'exprimer et prendre part aux décisions des Etats généraux, mais de telle sorte que le vote de l'une des quatre régions n'influence en rien les décisions des Etats généraux dans les trois autres régions.

5 — Election de la Commission générale

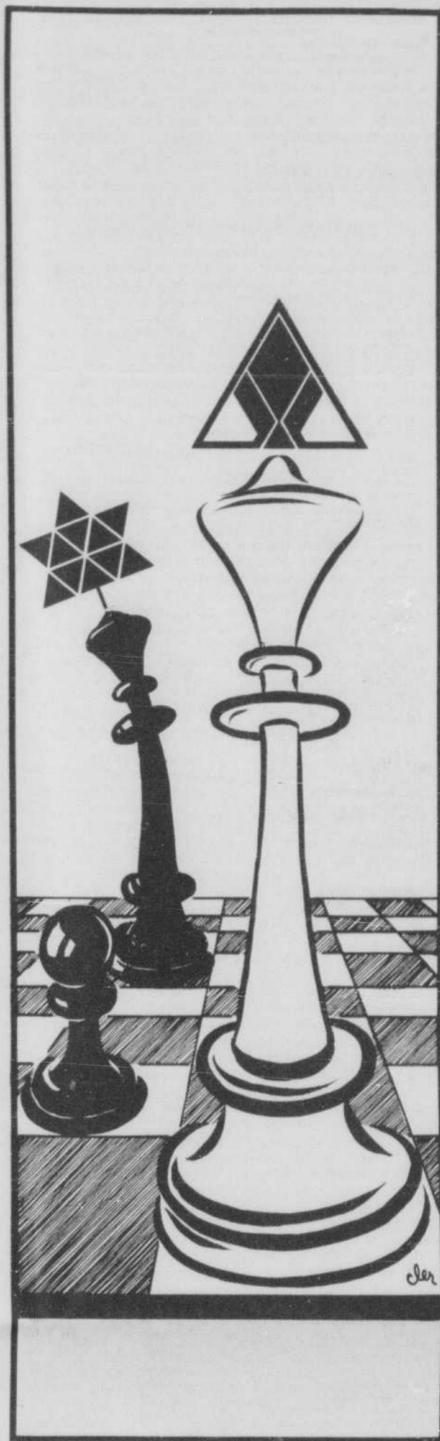
Les membres de la Commission générale remettent à cette Assemblée leur démission. Ils recommandent l'élection d'une Commission générale qui saura mener à bien l'initiative essentielle des Etats généraux.

Dans le projet soumis, nous avons voulu que toutes les régions soient représentées, nous avons voulu que les associations et institutions participent et que 13 des futurs membres soient élus par l'ensemble des délégués du Québec.

Si vous approuvez le projet soumis, les mises en candidature débutent dès la fin de la présente séance.

6 — Adoption du programme de l'honoraire

Enfin, nous vous soumettons l'ordre du jour des Assises. Nous vous demandons d'approuver le programme, d'adopter l'horaire et d'accepter le personnel des groupes d'étude et des ateliers de travail. Ce personnel a été recruté dans neuf provinces et dans 105 comtés du Québec.



Nos techniques de travail nécessitent de recruter nos dirigeants des groupes d'étude et des ateliers de travail pour les instruire au préalable des règles de procédures. La diversité des délégués à travers le territoire et notre souci d'assurer la représentation de toutes les tendances connues garantissent la représentativité.

II — COMMENT LES PROJETS TECHNIQUES ONT ÉTÉ REDIGES

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les délégués, permettez-moi maintenant de vous faire connaître l'évolution de ces 6 projets techniques soumis à votre approbation.

1 — La préparation

Ces six projets soumis à votre approbation ont été préparés par la Commission technique. Ils sont l'aboutissement de profondes réflexions, de nombreuses consultations, de longues discussions et de centaines d'heures de travail.

2 — Ratification

Ces projets ont été soumis à la Commission générale provisoire les 14 et 15 juillet. Pendant 8 heures, les membres de la Commission générale provisoire ont discuté et modifié les normes proposées par la Commission technique.

3 — La consultation

Tous ces projets vous ont été soumis dans le Cahier no 4, publié le 24 juillet dernier. Du 17 septembre au 1er octobre, 39 sessions régionales ont réuni 1.291 délégués, soit 54% de l'ensemble de tous les délégués. Ainsi le quorum de l'Assemblée a dépassé la norme déterminée de la présence de la moitié des délégués.

Vous avez approuvé les six projets techniques soumis par la Commission générale provisoire dans une proportion de 95% des délégués présents, sous la réserve de 124 résolutions que vous avez présentées.

4 — Décision

Les 13 et 14 octobre, la Commission générale provisoire a accepté 82 de ces résolutions qui précisaient davantage le mécanisme technique proposé.

Si nous supposons que ceux qui ont appuyé les 42 propositions rejetées s'objectaient tous au rapport présenté par la Commission générale dans le Cahier no 6, nous constatons que 841 délégués favorisent encore l'adoption des six projets techniques. Au moins 63% de nos délégués acceptent que ces règles du jeu président aux présentes délibérations. Mais nous savons que la majorité des 450 protagonistes de ces 42 propositions rejetées approuvent l'ensemble des recommandations de la Commission générale provisoire.

5 — Présentation

Dans le but de connaître davantage votre opinion, pour ne pas perdre des heures à discuter de technique dès le début des Assises, pour ne pas créer une atmosphère désagréable dès le départ des Assises, afin de savoir ce que vous pourriez vouloir, nous avons consulté 535 délégués, lors de 11 assemblées tenues en octobre et novembre, dans diverses régions du Québec.

Nous avons demandé à ces délégués: croyez-vous que la Commission générale devrait, dès le début des Assises, demander aux délégués de voter en bloc, sans discussion, les six projets techniques étudiés et approuvés lors des 39 sessions régionales? 478 délégués ont répondu oui, 37 non, et 13 se sont abstenus. Voilà pourquoi, sans plus de commentaires, au nom de la Commission générale provisoire, je suggère que vous adoptiez en bloc et sans débat les projets soumis et décrits dans le Cahier no 6, pages 10 à 16.

III — CONCLUSIONS

Ces méthodes de travail, si vous les agréez, démontreront qu'au Québec, il y a une possibilité de synthèse, de compréhension de l'autre et d'un équilibre des intérêts. Ces méthodes de travail nous aideront à accomplir le bien commun authentique de la nation canadienne-française.

L'heure de la lucidité collective est-elle arrivée? Sommes-nous capables de réaliser grand? Pouvons-nous concevoir en quatre jours le Canada français et le Québec de l'an 2000?

M. René Paré

Comme le suggère M. Morin, quelqu'un veut-il proposer que les six projets soient adoptés en bloc et sans débat?

(M. Roland Lortie, de Montmorency, propose l'adoption en bloc, appuyé par M. Jules Léonard, du comté de Fabre. La résolution est adoptée.)

Elections des membres de la commission des candidatures

M. René Paré

Je donne les grandes lignes des règlements relatifs à la commission des candidatures. La commission générale provisoire recommande que les délégués aux Etats généraux élisent une commission des candidatures de vingt membres: c'est donc une commission qui recevra les mises en candidature pour la commission générale. Cette commission sera constituée comme suit:

- 1- Les délégués du Québec éliront quinze membres de la commission des candidatures pour recevoir les candidatures du Québec.
- 2- Les délégués des régions situées hors du Québec éliront cinq de leurs membres, dont au moins un dans chaque région, pour recevoir les candidatures émanant de leur région et pour s'occuper des problèmes pouvant surgir à cet égard. Aussi les membres de la commission des candidatures restent éligibles à la commission générale.

Je suggère donc que les vingt premières propositions faites par vingt personnes différentes soient agréées en bloc. Ça évitera des délais. Je demande donc d'abord de nommer quinze personnes, délégués du Québec, pour faire partie de cette commission des candidatures. Alors je voudrais avoir quinze propositions de délégués émanant du Québec.

- M. Michel Brochu, comté de Saint-Jacques, propose M. Serge Morin.
- M. Emile Piché, Ville-Marie, Témiscamingue, propose M. Marcel Routhier, de Rouyn.
- M. Angelo Tremblay, de Limoilou, propose M. Pierre Dupuis, de Québec.
- M. Roger Durocher, de Bourget, propose M. Jean-Charles Desroches.
- M. Jean Bergeron, de Saint-Henri, propose M. Roland Dussault.
- M. François Desroches, de Terrebonne, propose le Dr Jean-Guy Landry.
- M. Antoine Tittley, de Hull, propose Jean-Marie Séguin, de Hull.
- M. Fernand Charron, comté de Papineau, propose M. Armand Côté, du même comté.
- M. Robert Gagnon, de l'Assomption, propose M. Marcel Coderre.
- M. Paul Blain, de Papineau, propose Pierre-André Julien, de Trois-Rivières.
- M. Yvon Brisson, de Notre-Dame-de-Grâce, propose M. Louis Bonneville, du même comté.
- M. Paul Séguin, Jacques-Cartier, propose M. Valois Bourbonnais, Jacques-Cartier.
- M. Georges Hébert, Saint-Jean, propose André Laroche, de Saint-Jean.
- M. J.-Armedée Duval, Kamouraska, propose le notaire Roméo Roy, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- M. Léo Richard, Montréal-Dorion, propose M. Téséphore Rivard, de Montréal-Dorion.

M. René Paré

Maintenant, nous avons à choisir cinq membres provenant des régions hors du Québec. Donc, au moins un dans chaque région, c'est-à-dire, au moins un pour les Maritimes, au moins un pour l'Ontario et au moins un pour l'Ouest.

Une voix dans la salle

Point d'ordre! Monsieur le président, Alonzo Leblanc, du comté de Bourget, Acadien, (Applaudissements) M. Alonzo Leblanc, Acadien, du comté de Bourget... Voici, on a demandé tout à l'heure d'apposer le drapeau du Québec... Il y a un drapeau qui existe depuis bien plus longtemps que celui du Québec et il y a une nation aussi qui n'a pas été vaincue au Canada, qui existe avant celle du Québec aussi, et c'est celle des acadiens. (Applaudissements) Et nous avons bel et bien depuis 1881 un dra-

Hommages des

Distilleries Melchers Limitée

Président: Lt-Col. Sarto Marchand

La seule distillerie canadienne-française

des normes de procédure qui rencontreront les exigences d'un dialogue réel et démocratique. Les décisions qui se prendront au cours des Assises des États généraux sont trop importantes pour l'Avenir de la nation canadienne-française pour que nous ignorions les difficultés inhérentes à une telle assemblée. Les États généraux siègent en un temps où les Canadiens français sentent que le moment historique des grandes décisions approche. Dans ce climat de fièvre, des mouvements et des groupes de pensée s'affrontent, des sensibilités risquent de se durcir de plus en plus.

En novembre 1967, 2.400 délégués devront apprendre à dialoguer et à raisonner le plus froidement possible afin de définir la nature, les caractéristiques et les solutions des problèmes en cause.

Pour toutes les raisons énumérées plus haut, tous les mécanismes et toutes les normes de procédure ont été mis au point par la Commission technique et décidés par la Commission générale. Afin que ces normes et mécanismes divers soient bien compris et acceptés par tous les délégués, trente-neuf sessions régionales ont été tenues au cours du mois de septembre et octobre 1967.

Le bilan de ces sessions régionales, dont 26 se sont tenues au Québec et 13 dans les autres provinces, est fort impressionnant: 1.291 délégués présents (soit plus de 55% des délégués) ont eu à se prononcer sur l'ensemble des six projets présentés (procédure des groupes d'étude, procédure des ateliers de travail, procédure des assemblées générales, mécanisme du vote, élection d'une Commission générale et programme et ordre du jour des Assises). Cent-vingt-quatre (124) résolutions furent formulées par les délégués. La Commission générale, lors d'une réunion subséquente, en accepta 82. Un document détaillé donnant les raisons de l'acceptation ou du refus de

chacune des résolutions est publié intégralement dans le 6ième Cahier.

L'esprit général qui anime cette procédure des Assises repose essentiellement sur la dépersonnalisation et la dépolitisation des débats. Tous les délégués auront à s'exprimer dès le début des Assises et pourront le faire librement.

4 - Organisation technique

La Commission technique a dû faire appel à un personnel qualifié et nombreux pour la réalisation des Assises. Plus de 330 personnes assument des fonctions de présidents, secrétaires, rapporteurs, analystes et conseillers au sein des groupes d'étude et des ateliers de travail, soit un président, un secrétaire, deux rapporteurs, deux conseillers, et deux analystes pour chacun des groupes d'étude et groupe d'observation des ateliers de travail.

Soulignons ici que nous retrouvons des délégués des 108 comités et de neuf provinces dans ce personnel qui est appelé à jouer un rôle important au cours des Assises.

Pour la réalisation technique même des Assises, plus de 150 personnes travaillent bénévolement dans les divers comités suivants: le journal officiel, le vote, les finances, le service d'accueil, la fraternité française, les lettres de créances, l'inscription, le logement, les commissions d'étude, le service d'ordre, la décoration, l'orientation des délégués, le service des repas, le stationnement, le système d'amplification, le secrétariat général, le comité d'honneur et le bureau de presse.

Nous remercions très sincèrement tous ces citoyens responsables qui ont accepté de donner de leur temps bénévolement et qui ont permis ainsi, que les Assises rejoignent les espoirs que l'on met en elles dans plusieurs milieux.

CONCLUSIONS

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis les débuts des États généraux. Nous pouvons affirmer qu'aucune organisation par le passé n'avait réussi à constituer une assemblée aussi diversifiée et aussi nombreuse. L'idée même de réunir au sein d'une organisation (ne constituant pas un parti politique) des membres de divers partis politiques, des tenants de diverses options politiques et des citoyens de différentes classes sociales et de toutes les régions, pour créer l'unité et la solidarité sur le destin collectif du Canada français, eût été impensable il y a à peine quelques années.

Les États généraux du Canada français ont relevé le défi du regroupement et tout indique que ce regroupement créera cette solidarité si nécessaire sur les grands objectifs de notre avenir.

Les États généraux ont une lourde responsabilité envers la nation entière: celle de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

M. René Paré

Merci M. Pelletier. Il est possible que sur ce rapport de M. Pelletier comme sur celui de M. Boulet, nous ayons l'occasion, lorsque ça pourra se produire, de poser des questions. Nous vous l'indiquerons. Si, par conséquent, vous avez des questions à poser, voudriez-vous les réserver et possiblement, demain, il pourra y avoir une période de questions sur des deux rapports. Ce sont des rapports qui viennent devant l'assemblée pour information et qui n'ont pas besoin d'être approuvés par l'assemblée.

Mise en candidature

M. René Paré

Nous passons à l'ordre du jour suivant qui est la déclaration de la mise en vigueur des mises en candidature pour la commission générale. Je déclare donc que le temps de la mise en candidature pour la commission générale commence maintenant. Je vous donne les informations suivantes. Chaque délégué officiel et suppléant territorial possède une formule de mise en candidature. Tout candidat peut déposer sa formule de candidature au bureau prévu à cet usage à l'inscription à l'entrée de la salle Wilfrid Pelletier. Merci.

Je rappelle aussi les informations suivantes. Les membres de la commission des candidatures reçoivent les mises en candidature jusqu'à 19 heures, vendredi le 24 novembre. La commission des candidatures ne peut recevoir que des bulletins comportant l'acceptation écrite de candidats ainsi que la signature de dix délégués. Le bulletin comporte également de la part du candidat à la commission générale l'engagement d'exécuter les décisions prises par l'assemblée générale. La commission prépare la publication, dans le journal officiel, des noms, prénoms, villes, associations et occupations de chaque candidat. Elle vérifie si le candidat possède la qualité de délégué et de suppléant et tout candidat ne peut se présenter qu'une seule fois évidemment dans la catégorie de son choix. Je pense que ces informations vous sont nécessaires. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous pourrez les demander à la table d'inscription à l'entrée de cette salle.

(La séance est levée.)

ATELIER ÉCONOMIQUE

La législation financière et commerciale

Synthèse du travail des équipes

1 - La question fondamentale

Les nations qui règlent elles-mêmes l'évolution de leur économie, ont-elles raison d'agir ainsi?

Partage des opinions
56 0 4
oui non abstention

Les nations qui étendent leur contrôle économique à d'autres nations, ont-elles raison d'agir ainsi?

11 32 6
oui non abstention

2 a) Question d'ordre général

La maîtrise des leviers économiques est-elle nécessaire au progrès culturel et social d'une nation?

Partage des opinions
58 1 1
oui non abstention

2 b) Question d'ordre général

Le rôle et la conception de la législation financière et commerciale doivent-ils être intégrés dans la vie de la nation?

Partage des opinions
55 1 4
oui non abstention

2 c) Question d'ordre général

Notre peuple peut-il s'épanouir pleinement et connaître la véritable prospérité économique, s'il conçoit son avenir dans un esprit étranger à son génie propre et à la culture française?

Partage des opinions
7 47 4
oui non abstention

2 d) Question d'ordre général

Compte tenu de l'interdépendance économique et de la nécessité d'une certaine coordination avec l'extérieur, le Québec doit-il exercer une compétence exclusive en matière financière et commerciale?

Partage des opinions
35 20 2
oui non abstention

3 a) L'incorporation des compagnies

Est-il nécessaire que toutes les compagnies qui font des affaires au Québec soient constituées en vertu de la loi du Québec?

Partage des opinions
37 16 4
oui non abstention

3 b) L'incorporation des compagnies

Si, toutes les compagnies faisant affaires au Québec, constituées ou non selon la loi québécoise, doivent-elles être soumises à l'ensemble de la législation et de la réglementation du Québec, sans exception?

Partage des opinions
56 0 1
oui non abstention

3 d) L'incorporation des compagnies

Doit-on se contenter d'exercer des pressions d'ordre administratif et politique ou avoir recours à la législation pour obtenir le respect du fait français?

Partage des opinions
Pressions politiques: 10 24 1
oui non abstention
Législation: 51 2 1
oui non abstention

Les deux: 26 1 ?
oui non abstention

4 a) Contrôle des compagnies

La loi québécoise doit-elle prévoir un contrôle identique pour toutes les compagnies, sans exception, qu'elles soient ou non incorporées dans le Québec, et qui y transigent des affaires?

Partage des opinions
53 3 1
oui non abstention

4 b) Contrôle des compagnies

La loi doit-elle exiger que les réserves de certaines institutions: banques, assurances vie et générales, fiducies, etc., soient déposées à Québec, dans la proportion de leur chiffre d'affaires dans le Québec?

Partage des opinions
56 1 0
oui non abstention

4 c) Contrôle des compagnies

La loi doit-elle prévoir que les profits ou les placements des compagnies soient investis dans le Québec, dans la proportion québécoise de leur chiffre d'affaires?

Partage des opinions
46 6 5
oui non abstention

5 a) Les institutions financières

Cette fonction d'orientation peut-elle laisser le Québec indifférent?

Partage des opinions
13 37 6
oui non abstention

Le contrôle fédéral sur les institutions financières, par des lois ou des organismes, peut-il être accepté du Québec?

5 b) Les institutions financières

Après cet examen, selon vous, le Québec peut-il susciter et organiser le progrès et la promotion économiques des Canadiens français, en légiférant dans le domaine des institutions financières: contrôle des compagnies, des bureaux d'administration, des placements et des profits?

Partage des opinions
51 2 3
oui non abstention

6 - Les assurances

La législation québécoise doit-elle réglementer les placements des compagnies d'assurance et leur siège social de manière à favoriser le développement du Québec?

Partage des opinions
54 1 2
oui non abstention

7 - Les lettres de change et autres effets de commerce

A votre avis, le Québec doit-il se doter d'une législation complète et exclusive en ce domaine?

Partage des opinions
36 16 4
oui non abstention

8 a) Les Canadiens français établis hors du Québec

De quel pouvoir doivent relever les mesures législatives qui réglementent ces institutions?

Partage des opinions
29 4 29 4
provincial fédéral
Réponses des délégués: 8 8
établis hors du Québec: provincial fédéral

8 b) Les Canadiens français établis hors du Québec

Un Québec prospère et maître de son économie peut-il constituer un élément de force pour les Canadiens français établis hors du Québec?

Partage des opinions
43 4 0
oui non abstention
Réponses des délégués: 10 0 0
établis hors du Québec: oui non abstention

Avant-projet de résolution

Il est proposé que:

1 - Le Québec détient seul les pouvoirs constitu-

tionnels pour légiférer pleinement et entièrement dans le domaine financier et commercial.

2 - Que ces lois touchant l'activité financière et commerciale de la nation québécoise fassent valoir le génie propre de cette nation, sa culture française, et soient promulguées en fonction de son développement économique.

3 - Que ces lois en matière commerciale et financière comprennent l'obligation pour toutes les compagnies d'être constituées en vertu de la loi du Québec, une réglementation entièrement québécoise de contrôle, l'exigence que les réserves des institutions concernées soient déposées dans le Québec en proportion de leur chiffre d'affaires, et que les profits et placements soient investis au Québec en fonction de leurs bénéfices et selon les normes édictées dans la loi.

La politique fiscale

Synthèse du travail des équipes

C-2 Question 1

A votre avis, existe-t-il un lien entre les revendications fiscales du Québec et les aspirations actuelles de la société québécoise?

Partage des opinions
46 1 2
oui non abstention

C-2 Politique Fiscale

a) Etes-vous d'accord avec cette recommandation: les provinces perçoivent les taxes directes et qu'Ottawa perçoive les taxes indirectes?

Partage des opinions
16 28 5
oui non abstention

C-2 POLITIQUE FISCALE

QUESTION 2 B
Ou, les deux niveaux de gouvernements peuvent-ils avoir une compétence sur tous les impôts?

Partage des opinions
5 40 3
oui non abstention

QUESTION 2 C

Ou, le Québec doit-il percevoir tous les impôts et subventionner le gouvernement central?

Partage des opinions
26 18 2
oui non abstention

QUESTION 3 A

La Commission Tremblay, dans son rapport (1956), estimait nécessaire, pour des raisons d'ordre culturel et institutionnel, de reconnaître aux provinces le pouvoir exclusif sur la totalité des impôts fonciers, des impôts sur les revenus des personnes et sur les profits des compagnies, de même que sur

les impôts successoraux.

Etes-vous d'accord avec cette recommandation?

Partage des opinions
39 8 1
oui non abstention

QUESTION 3 B

Si vous répondez négativement à la question ci-dessus, estimez-vous que le Québec devrait reconnaître une certaine compétence au gouvernement central sur l'un ou l'autre de ces impôts: Quant aux impôts fonciers: oui ou non?

Partage des opinions
12 16 0
oui non abstention

QUESTION 3 D

d) Quant à l'impôt sur les profits des compagnies: oui ou non?

Partage des opinions
13 10 5
oui non abstention

QUESTION 3 E

e) Quant à l'impôt sur les successions: oui ou non?

Partage des opinions
8 15 5
oui non abstention

Taxes spéciales

Partage des opinions
36 8 4
oui non abstention

C-2 Question 5

Estimez-vous que les subventions, sous leurs diverses formes, constituent une méthode acceptable de pourvoir au financement des dépenses du Québec?

Partage des opinions
1 43 3
oui non abstention

Hommage de

225 Magasins Métro-LaSalle

au service de la collectivité canadienne-française

En hommage aux États généraux du Canada français



PEPSI-COLA CANADA LTÉE

Avant-projet de résolution

Il est résolu:

1) qu'en matière de politique fiscale ou budgétaire, le Québec en tant qu'Etat doit posséder tous les pouvoirs d'impôt et de taxation qui soient de nature à répondre aux besoins et aux aspirations de ceux qu'il représente.

2) Que lors d'un choix constitutionnel, lequel entraînera un nouveau partage fiscal, le Québec exige le pouvoir exclusif sur la totalité des impôts fonciers, des impôts sur le revenu des personnes, sur les profits des compagnies, sur les impôts successoraux de même que les taxes sur le tabac et l'alcool.

3) nous les minorités de l'atelier de "La Politique fiscale" appuyons les revendications fiscales du Québec en autant que l'unité Canadienne soit préservée et que l'épanouissement des minorités soit assuré.

Le développement économique

Synthèse du travail des équipes

Première question

Dans le contexte nord-américain, croyez-vous que la planification soit utile ou nécessaire au développement économique d'un pays?

	OUI	NON	ABSTENTIONS	
Utile	59	9	4	72
Nécessaire	64	9	2	75

2A) Question d'ordre général

La planification est-elle pour vous un simple instrument de l'économie ou doit-elle tenir compte des réalités et des aspirations nationales? 8 délégués croient que la planification est un simple instrument et 69 pensent le contraire. Un délégué s'est abstenu.

Par ailleurs, 72 délégués affirment que la planification doit tenir compte des réalités et des aspirations nationales. 5 ont dit non et un délégué s'est abstenu. Projection: Vote favorable dans une proportion de 92%.

La planification évite l'exode de la main d'œuvre du milieu. Elle doit faire appel au capital canadien français et même au capital étranger. Cependant, elle doit consolider ce qui existe avant de créer l'expansion. Tout en faisant participer l'ouvrier à la gestion de l'entreprise et à son financement, la planification doit développer de nouvelles industries en fonction des richesses naturelles.

	1ère place	2ème	Abst.
Partage des votes	70	4	1

Notes

- 1) L'homme doit être au centre de l'économie et le but de la planification doit être son épanouissement.
- 2) Mieux-être de l'homme c'est-à-dire du Canadien français assuré par une planification d'éléments représentatifs du Canada Français.
- 3) Très importante à condition qu'elle soit faite par les Québécois parce que les aspirations culturelles des deux éléments de la population sont différents.
- 4) Avec incidence économique majeure.
- 5) Jusqu'au point où elle rend difficile ou impossible la compétition.
- 6) Il faut associer la culture, les conceptions de l'homme et de la société au domaine de la planification, parti du contexte.
- 7) La planification doit servir comme but ultime de culture et des conceptions que nous avons de l'homme et de la société future.
- 8) Car c'est un moyen d'organiser l'économie selon la façon que l'on désire vivre, d'après l'échelle de valeurs auxquelles on se réfère. C'est un guide prioritaire.
- 9) Si la culture implique la religion, il est certain que la province de Québec est attachée à sa religion.
- 10) Aspect culturel doit aller de pair avec l'aspect économique.
- 11) Aspect économique ne doit pas aller contre l'aspect culturel.
- 12) Place prioritaire à l'épanouissement complet de l'homme.
- 13) Valeur humaine prime.
- 14) La culture doit suivre le progrès de la planification en tenant compte des possibilités et des différents groupes ethniques.
- 15) En tenant compte des facteurs économiques, sociaux et culturels.
- 16) Au service de l'homme et doit tenir compte des cultures particulières pour aboutir à l'universalité ou au bien de l'humanité.
- 17) A tous les stades d'activités humaines.
- 18) Oui une planification pancanadienne reflètera toujours l'hégémonie de la majorité anglophone qui ne peut concevoir et penser en français et pour les francophones.

	OUI	NON	ABSTENTION
79 réparties en 9 groupes	22	51	6

Question 3

Si elle est entreprise à l'échelle du Canada tout entier et que le Québec soit une province comme les autres, le Plan établi doit-il être ratifié unanimement par les provinces avant son exécution?

TOTAL OUI	NON	ABSTENTIONS
77	51	19
		7

3b) La planification à l'intérieur du régime fédéral

84% des délégués affirment que "dans la même hypothèse l'unanimité n'est pas possible dans le contexte politique actuel".

résultat du vote: 7 oui, 65 non, 5 abstentions.

3d)

La planification à l'intérieur du régime fédéral 57% des délégués croient que "si le Québec entreprend seul une politique de planification à l'intérieur de la fédération, l'absence de contrôle sur les leviers économiques qui relèvent d'Ottawa (monnaie, crédit, certains impôts directs, douanes) constituent un obstacle insurmontable".

32% soutiennent que cela ne constitue pas un obstacle insurmontable.

11% se sont abstenus.

Résultat du vote: 44 oui, 25 non, 7 abstentions.

Question 4a

Si la collaboration ne vous paraît pas possible

Si vous refusez la collaboration que suppose le fédéralisme, peut-on concevoir une planification québécoise dans un cadre constitutionnel où le gouvernement central ne contrôlerait que la monnaie?

Le vote total a été comme suit: Oui 25, non 31, abstention 19.

Question 4b

Si la collaboration ne vous paraît pas possible

Si vous refusez la collaboration que suppose le fédéralisme, peut-on concevoir une planification québécoise dans un cadre constitutionnel où le gouvernement central ne contrôlerait que la monnaie?

Le vote a été comme suit: Oui 18 24%, non 45 60%, abstention 12 16%.

Question 4c

Si la collaboration ne vous paraît pas possible

Se vous répondez négativement à la question précédente, estimez-vous que le Québec doit posséder toutes les compétences nécessaires en matière de planification?

Le vote a été comme suit: Oui 48 66%, non 8 11%, abstention 17 23%.

Avant-projet de résolution

1) Il est résolu que la planification économique est non seulement utile, mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française.

2a) Il est proposé que la planification ait comme objectif premier la sauvegarde de la culture et la protection de notre conception particulière de l'homme et de la société, en vue de permettre à la nation canadienne-française son plein épanouissement et la poursuite des buts qui lui sont propres.

2b) Que le Québec ne participe pas à une politique de planification pancanadienne dirigée par le gouvernement du Canada.

3a) Il est résolu que seul le Québec puisse établir et mettre en oeuvre un plan de développement économique tenant compte de tous les impératifs nécessaires à l'épanouissement de la nation canadienne-française.

3b) Il est résolu que le Québec détienne tous les instruments indispensables à la mise en oeuvre et à l'application d'un plan de développement économique du Québec.

4) Il est résolu que sur le plan des juridictions, le Québec soit en mesure d'exercer toutes compétences requises en matière de planification.

La politique agricole

Synthèse du travail des équipes

1 - La question fondamentale

L'état actuel de la juridiction concurrente en matière agricole est-il conciliable avec les exigences de la politique agricole du Québec?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	4	63	2

2 a) La science agricole

Le ministère fédéral de l'Agriculture doit-il respecter l'article 93 de la Constitution qui donne au Québec "le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement"?

	OUI	NON	ABSTENTION
Partage des opinions	69	0	0

2 b) La science agricole

Les autorités fédérales ont-elles raison d'affirmer que la recherche appartient au fédéral, alors que l'enseignement et la vulgarisation relèvent du provincial?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	6	59	4

2 c) La science agricole

Est-il préférable d'avoir deux réseaux de fermes expérimentales, un fédéral et l'autre, provincial?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	15	46	8

2 d) La science agricole

Ces fermes doivent-elles appartenir uniquement à Ottawa ou à Québec?

	Québec	Fédéral	abstentions
Partage des opinions	43	4	22

2 e) La science agricole

Faut-il deux organismes de recherches, un fédéral et un provincial?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Nombre des opinions	11	54	4

2 f) La science agricole

La recherche agricole doit-elle relever uniquement d'Ottawa ou de Québec?

	Québec	Fédéral	abstentions
Partage des opinions	44	1	20

3 a) Le crédit agricole

Faut-il attribuer le crédit agricole à Ottawa ou à Québec?

	Québec	Fédéral	abstentions
Partage des opinions	65	1	3

3 b) Le crédit agricole

Est-il nécessaire d'avoir deux organismes de crédit agricole, un fédéral et un provincial?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	2	66	1

4 - Les marchés

Le gouvernement du Québec doit-il avoir le droit de signer des ententes commerciales pour assurer des débouchés extérieurs aux produits du Québec?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	69	0	0

5 - L'aménagement régional

Le Québec doit-il, pour relever l'économie des régions défavorisées, accepter l'intervention fédérale et la "Loi d'Aménagement régional et de Développement agricole" (ARDA)?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	16	43	10

Avant-projet de résolution

Il est proposé par l'atelier C-4 sur la politique agricole que la juridiction en matière de législation agricole relève de la compétence du Québec; et que la compétence juridique exclusive du Québec s'étende sur l'enseignement, la recherche, les fermes expérimentales, le crédit agricole, les ententes commerciales, l'aménagement régional et le développement agricole.

Avant-projet de résolution pour les groupes minoritaires

Il est proposé par l'Atelier C-4 sur la politique agricole, que le Québec revendique la compétence juridique sur l'agriculture pour toutes les provinces et qu'il noue des relations étroites avec les autres provinces dans le domaine de l'enseignement, la recherche, les ententes commerciales, l'aménagement et le développement agricoles.

La monnaie et la banque

Synthèse du travail des équipes

1 - La question fondamentale

Jugé-vous que le pouvoir fédéral de déterminer la quantité de monnaie et d'agir par cette quantité sur le niveau général des taux d'intérêt prive le Québec d'un levier nécessaire à son plein développement économique?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	40	5	2

2 - Les institutions financières

Croyez-vous que les pouvoirs de la Banque du Canada doivent aller jusqu'à exercer la réglementation et la surveillance des institutions de crédit qui sont reliées aux fonctions bancaires: Caisses populaires, compagnies de fiducie, etc.?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	4	41	1

3 - La Banque du Québec

Au lieu d'être la seule banque centrale d'Etat, la Banque du Canada ne devrait-elle pas agir par l'intermédiaire de la Banque du Québec qui traitera avec les banques pour leurs succursales du Québec?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	30	3	14

4 a) - La Banque du Canada

Dans l'éventualité de l'exercice des fonctions monétaires par la Banque du Canada, cette institution doit-elle rester, non seulement sous la compétence mais encore sous la direction du ministère des Finances fédéral?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	0	46	2

4 b) - La Banque du Canada

Le Conseil d'Administration de la Banque du Canada devrait-il se composer de représentants nommés uniquement par le gouvernement du Canada ou par celui-ci et les provinces ou en majorité par les provinces?

	OUI	NON	ABSTENTIONS
Partage des opinions	0	45	1
uniquement par le gouvernement du Canada:			
oui non abstentions	23	13	14
par le gouvernement du Canada et les provinces:			
oui non abstentions	30	5	12
par les provinces en majorité:			
oui non abstentions			

Avant-projet de résolution

Il est proposé que:

- 1) Le Québec doit créer sa propre Banque du Québec
- 2) Toutes les institutions de crédit du Québec, reliées aux fonctions bancaires, relèvent de la Banque du Québec
- 3) Le Conseil d'Administration de la Banque du Canada soit nommé en majorité par les Provinces
- 4) La politique monétaire de la Banque du Canada doit être élaborée avec le Québec.
- 5) Pour les provinces hors du Québec, il est proposé que l'on étudie la possibilité que la Banque du Canada soit structurée semblablement au "Federal Reserve System" des Etats-Unis, ayant des régionales préposées au développement économique des grandes régions canadiennes, la direction régionale étant assurée par une majorité de compétence régionale.

Hommage de

Vaillancourt Inc. / Diana Inc.

Québec

VOICI LA NOUVELLE PEUGEOT 204

- Élégante
- Robuste
- Sûre
- Économique

Voyez et essayez une 204 chez un concessionnaire Peugeot

CINQ MODÈLES DIFFÉRENTS... VOUS N'AUREZ QUE L'EMBARRAS DU CHOIX

PEUGEOT



Un grand peuple sans âme est une vaste foule

Lamartine, Premières Méditations

IMPÉRIAL TOBACCO DU CANADA LIMITÉE

ATELIER SOCIAL

La sécurité sociale et la santé

Synthèse du travail des équipes

1 - La question fondamentale

Le Québec doit-il, en tant que foyer national des Canadiens-Français, être en principe maître de sa politique de sécurité sociale?

Partage des opinions		
55	8	6
oui	non	abstentions

2 a) Question d'ordre général

Dans l'éventualité où vous estimez que la compétence ou les pouvoirs en matière de sécurité sociale doivent résider entièrement au Québec (réponse affirmative à la question précédente), croyez-vous qu'il soit possible d'envisager que le Québec passe des accords avec Ottawa pour obtenir du gouvernement fédéral une participation, soit financière, soit administrative, en matière de sécurité sociale?

Partage des opinions		
35	19	10
oui	non	abstentions

2 b) Question d'ordre général

Dans l'éventualité où vous admettez un partage possible des compétences, (par exemple, laisser les pensions de vieillesse à Ottawa et les allocations aux mères nécessiteuses au Québec), estimez-vous qu'il faille revendiquer le droit du Québec à disposer de l'entière administration de toutes les mesures sociales.

Nombre des opinions		
38	17	9
oui	non	abstentions

3 a) Allocations familiales

En ce qui concerne les allocations familiales, doivent-elles relever:

1) de la compétence et du contrôle administratif d'Ottawa?

Partage des opinions		
2	61	1
oui	non	abstentions

2) ou de la compétence d'Ottawa mais du contrôle administratif de Québec?

13	48	3
----	----	---

3) ou de la compétence et du contrôle administratif du Québec?

45	14	5
----	----	---

B) Allocations familiales

Quant aux pensions de vieillesse doivent-elles relever:

1) de la compétence et du contrôle administratif d'Ottawa?

Partage des opinions		
14	48	2
oui	non	abstentions

2) ou de la compétence d'Ottawa, mais du contrôle administratif du Québec?

11	52	1
----	----	---

3) ou de la compétence et du contrôle administratif du Québec?

40	19	5
----	----	---

3 c) Santé et hospitalisation

Quant à la santé et à l'hospitalisation, doivent-elles relever:

1) de la compétence et du contrôle administratif d'Ottawa?

Partage des opinions		
2	58	4
oui	non	abstentions

2) ou de la compétence d'Ottawa mais du contrôle administratif du Québec

10	49	5
----	----	---

3) ou de la compétence et du contrôle administratif

47	12	5
----	----	---

4 a) Croyez-vous que les conditions très générales posées dans un régime de subventions pour fins de sécurité sociale aient une portée et des quantités à la liberté qu'un Etat comme le Québec peut vouloir conserver dans l'établissement et le maniement de sa législation sociale? Pourquoi?

Partage des opinions		
47	8	9
oui	non	abstentions

4 b) subventions conditionnelles

Si vous répondez affirmativement à la question précédente le Québec doit-il, selon vous, refuser toutes les subventions conditionnelles dans le domaine de toutes les subventions conditionnelles dans le domaine de la sécurité sociale?

Partage des opinions		
25	17	22
oui	non	abstentions

5 a) Subventions inconditionnelles

Croyez-vous qu'une telle solution au problème de la normalisation des revenus et des dépenses budgétaires dans le cadre de l'ensemble de l'économie canadienne, puisse être acceptable à un Québec qui veut planifier son développement?

Nombre des opinions		
25	34	5
oui	non	abstentions

Avant-projet de résolution

Il est résolu que:

1) le Québec exige le contrôle de la totalité du régime de sécurité sociale, y compris santé et hospitalisation, comme d'ailleurs ce droit devrait être reconnu à toutes les provinces;

2) toutefois, il est convenu que le Québec ferait bien de songer à des accords financiers et administratifs temporaires pendant la période de transition;

3) dans cette période de transition, le Québec devrait exiger immédiatement le contrôle administratif de tous les plans actuellement sous contrôle fédéral.

4) pendant cette période, le Québec devrait s'employer tout spécialement à régler en conséquence le problème de la fiscalité.

5) l'acceptation de subventions fédérales même dans le cadre de conditions "très générales" constitue un danger pour la liberté d'action du Québec;

6) il faudrait cependant mettre à l'étude, la question de savoir s'il est acceptable que le Québec, tout en s'opposant au principe des subventions puisse accepter d'entrer dans certaines ententes à caractère particulier.

7) Provinces hors du Québec. Les Canadiens-Français des autres provinces sont d'avis que le retrait du Québec des programmes conjoints de sécurité sociale n'est pas susceptible d'affecter les droits des minorités.

sion des conventions collectives, le Québec doit-il conserver sa compétence exclusive?

Partage des opinions		
55	2	5
oui	non	abstentions

Question 2 - b) Question d'ordre général

Cette compétence exclusive doit-elle être soumise à certaines exceptions, comme c'est le cas à l'heure actuelle?

Partage des opinions		
20	35	4
oui	non	abstentions

Question 2 - c) Question d'ordre général

En ce qui concerne les nouveaux facteurs d'intervention gouvernementale (main-d'oeuvre, formation, recyclage, adaptation au progrès technique), la compétence constitutionnelle du Québec doit-elle être exclusive?

Partage des opinions		
51	4	5
oui	non	abstentions

Question 2 - d) Question d'ordre général

Pourrait-il y avoir partage de la compétence?

Partage des opinions		
15	44	2
oui	non	abstentions

Question 2 - e) Question d'ordre général

Le Québec doit-il exiger le rapatriement de cette compétence dans le secteur des transports et communications?

Nombre des opinions		
51	7	3
oui	non	abstentions

Question 2 - f) Question d'ordre général

Le Québec doit-il exiger la compétence dans le secteur de la fonction publique fédérale (sur son territoire)?

Nombre des opinions		
47	4	10
oui	non	abstentions

Question 3 - L'assurance-chômage

Le Québec doit-il réclamer la compétence exclusive sur l'assurance-chômage et le service de placement? Est-ce essentiel à la promotion des Canadiens français?

Rapport

Compétence exclusive sur l'assurance-chômage?

50	7	4
----	---	---

oui non abstentions

Compétence exclusive sur le service de placement?

55	3	3
----	---	---

Est-ce essentiel à la promotion des Canadiens français?

49	8	4
----	---	---

Question 4 a) - La politique de la main-d'oeuvre

De quel Pouvoir doivent relever les mesures législatives et administratives favorisant l'adaptation des

travailleurs aux changements technologiques et industriels?

Partage des opinions		
56	3	2
Québec	Fédéral	abstentions

Question 4 c) - La politique de la main-d'oeuvre

De quel Pouvoir doit relever l'ensemble des mesures législatives et administratives qui constitueraient une politique globale de la main-d'oeuvre, y compris le placement et l'utilisation optimum des travailleurs?

Nombre des opinions		
53	4	4
Québec	Fédéral	abstentions

Les Etats généraux du Canada français

La législation sur le travail

Question 5 - La politique des revenus

Le Québec devrait-il se préoccuper de la définition d'une politique de revenus et des salaires? Pour quelles raisons? S'agirait-il d'une compétence exclusive ou concurrente?

Nombre des opinions		
40	5	5

oui non abstentions

Nombre des opinions

Une politique des revenus et des salaires

40	5	5
----	---	---

oui non abstentions

S'agirait-il d'une compétence exclusive?

36	9	5
----	---	---

La famille et la politique

familiale

Synthèse du travail des équipes

1 - La question fondamentale

Vers quel gouvernement doivent s'orienter toutes les réclamations des familles québécoises?

Partage des opinions	
59	5
Québec	Fédéral

2 a) Les prestations

Ces prestations fédérales et québécoises répondent-elles aux besoins et aux exigences des familles?

Partage des opinions		
5	53	2
oui	non	abstentions

2 b) Les prestations

Le Québec doit-il posséder une compétence exclusive dans le domaine des allocations familiales?

Partage des opinions		
43	15	2
oui	non	abstentions

2 c) Les prestations

Le Québec doit-il accepter que le Gouvernement du Canada maintienne au Québec un système d'allocations familiales?

Partage des opinions		
19	37	4
oui	non	abstentions

3 - La natalité

Quel gouvernement (Ottawa ou Québec) doit établir une politique favorisant la natalité?

Partage des opinions	
59	9
Québec	Fédéral

52 délégués veulent que le gouvernement du Québec établisse une politique favorisant la natalité; 9 veulent que ce soit le fédéral.

4 a) L'habitation

Le Québec doit-il accepter de partager avec Ottawa les pouvoirs législatifs en matière d'habitation?

Partage des opinions		
25	34	6
oui	non	abstentions

4 b) L'habitation

Les législations fédérales sont-elles adaptées aux besoins des familles québécoises?

Partage des opinions

4	48	13
oui	non	abstentions

5 - Le bien-être

Croyez-vous que le Québec doive posséder une compétence exclusive sur le bien-être de la famille?

Partage des opinions

47	14
Québec	Ottawa

Avant-projet de résolution

Pour les délégués québécois

1. Il est résolu:

a) que la législation sociale soit pensée et formulée à partir du principe de la compensation des charges familiales;

b) que le Québec exerce la plénitude des pouvoirs en matière de législation sociale;

c) que le Québec intervienne par ses pressions et influences auprès du fédéral pour aider une politique familiale propre aux besoins des Canadiens Français de l'extérieur.

d) et que le Québec recouvre les pouvoirs de taxation qu'il a temporairement cédés au gouvernement du Canada à l'occasion des deux derniers conflits mondiaux.

2. Il est résolu que le gouvernement du Québec légifère seul en matière de prestations sociales et familiales et qu'il établisse une politique favorisant les familles basées sur les compensations des charges familiales, de compétence et juridiction provinciale, par opposition à la redistribution économique actuellement pratiquée par le gouvernement fédéral.

3. Il est résolu que le gouvernement du Québec établisse seul une politique favorisant la natalité.

4. Il est résolu que le Québec seul légifère en matière d'habitation, pour respecter les exigences des familles québécoises et la dignité de la personne humaine. Le gouvernement du Québec devra promouvoir surtout la construction de logis à prix modiques et à taux d'intérêt réduit convenant aux exigences de la famille québécoise.

5. Il est résolu que le gouvernement du Québec ait la compétence exclusive sur le bien-être de la famille.

6. Il est résolu que le Québec ait la compétence exclusive sur le bien-être de la famille.

Pour les délégués de l'extérieur du Québec

6 a) Il est résolu que le gouvernement fédéral établisse un ministère des affaires des Canadiens français établis à l'extérieur du Québec, afin de donner à ceux-ci les mêmes droits dont jouissent les Québécois dans leur province.

b) Il est résolu que les droits et pouvoirs réclamés pour une saine politique familiale au Québec ne doivent nuire en rien aux besoins des Canadiens français des autres provinces.

c) Il est résolu que les Canadiens-Français d'outre-Québec sont d'opinion que les questions de politique et d'habitation, de natalité et du bien-être social sont du domaine exclusif des provinces; donc libre aux provinces de formuler leur propre politique.

d) Il est résolu que la législation sociale fédérale soit conçue à partir du principe de la compensation des charges familiales.

La législation sur le travail

Synthèse du travail des équipes

Question 1 - a) La question fondamentale

Les grandes options socio-économiques contenues dans la législation du travail et qui fondent l'action gouvernementale ont-elles des répercussions sur la vie nationale?

Partage des opinions		
61	0	1
oui	non	abstention

Question 1 - b) La question fondamentale

Les grandes options socio-économiques contenues dans la législation du travail expriment-elles une philosophie sociale particulière à chaque peuple ou doit-on considérer toute cette matière comme étant étrangère à la question nationale, en raison de ses aspects internationaux et de son caractère économique?

Elles expriment une philosophie sociale:

53	6	3
oui	non	abstention

C'est une matière étrangère au national

11	46	5
----	----	---

Question 2 - a) Question d'ordre général

En ce qui concerne le syndicalisme, l'accréditation, la prévention et la réglementation des conflits et l'exten-

La Société Générale de Financement et ses filiales

Le peuplement et l'immigration

Synthèse du travail des équipes

1 - LA QUESTION FONDAMENTALE

Est-il nécessaire pour l'avenir de la Nation que le gouvernement du Québec intervienne et se donne une politique de peuplement?

Partage des opinions		
74	1	2
oui	non	abstentions

2 a) Questions d'ordre général

Le Gouvernement du Québec doit-il posséder les pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire?

Partage des opinions		
64	7	3
oui	non	abstentions

2 b) Questions d'ordre général

Le Gouvernement du Québec doit-il accepter l'intervention d'Ottawa, comme par exemple, dans le cas de l'ARDA ou du BAEQ?

Partage des opinions		
9	56	10
oui	non	abstentions

3 - La natalité

Le Gouvernement du Québec doit-il posséder une compétence exclusive pour l'application d'une politique favorisant le relèvement du taux de natalité?

Partage des opinions		
72	1	1
oui	non	abstentions

4 a) L'émigration des Québécois

Le Gouvernement du Québec doit-il posséder des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui affecte les mouvements migratoires des citoyens du Québec?

Rapport		
Partage des opinions		
Réponses la question posée:	43	24 6
	oui	non abstentions

4 b) L'émigration des Québécois

Le Québec doit-il accepter cette initiative d'Ottawa ou adopter sa propre politique et créer sa propre administration dans ce domaine?

Rapport		
Partage des opinions		
Accepter cette initiative d'Ottawa	76	59 4
Créer sa propre administration?	66	0 3
	oui	non abstentions

5 b) Les Canadiens français établis hors du Québec Est-il possible de concevoir, dans vos provinces respectives, des politiques de peuplement qui favoriseraient les groupes canadiens-français?

Rapport		
Partage des opinions		
Réponses à la question posée:	30	12 21
	oui	non abstentions

B - L'IMMIGRATION

1 - La question fondamentale

Est-il nécessaire que le Québec s'intéresse activement à l'immigration pour favoriser le développement de la Nation?

Partage des opinions		
72	0	1
oui	non	abstentions

2 a) Questions d'ordre général

Croyez-vous que le Gouvernement du Québec devrait posséder une compétence exclusive pour établir lui-même le recrutement des immigrants dont il a besoin pour son développement?

Partage des opinions		
65	6	1
oui	non	abstentions

2 b) Questions d'ordre général

Le Gouvernement du Québec devrait-il posséder le droit de contrôler l'admission des immigrants en territoire québécois?

Partage des opinions		
64	4	4
oui	non	abstentions

2 c) Questions d'ordre général

Le Gouvernement du Québec devrait-il posséder la compétence pour conclure des accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration?

Partage des opinions		
70	0	3
oui	non	abstentions

3 - La citoyenneté québécoise

Le Parlement du Québec devrait-il instituer une citoyenneté québécoise?

Partage des opinions		
49	14	10
oui	non	abstentions

4 a) L'intégration des immigrants

Le Gouvernement du Québec doit-il posséder la compétence exclusive des centres d'accueil pour immigrants dans les ports d'entrée québécois?

Partage des opinions		
60	7	5
oui	non	abstentions

4 b) L'intégration des immigrants

Le Gouvernement du Québec devrait-il posséder une compétence exclusive en ce qui concerne l'intégration économique et socio-culturelle des immigrants (assistance, bien-être familial et social, hospitalisation et santé, travail, placement, établissement rural, éducation, formation civique, cours de langue, publications, loisirs)?

Partage des opinions		
54	6	7
oui	non	abstentions

5 a) Aux Canadiens français établis hors du Québec Le Gouvernement du Québec devrait-il contribuer à réaliser le recensement périodique des Canadiens français établis en dehors du Québec et à établir l'inventaire de leurs ressources humaines,

de leurs besoins économiques et de leurs possibilités de vie nationale?

Partage des opinions		
Réponses des délégués du Québec	38	13 3
	oui	non abstentions
Réponses des délégués établis hors du Québec	19	0 0
	oui	non abstentions

5 b) Aux Canadiens français établis hors du Québec Le Gouvernement du Québec devrait-il, à partir de ces données, orienter des immigrants de langue française intégrés aux exigences économiques vers tous les centres où les éléments français sont viables?

Partage des opinions		
Réponses des délégués du Québec	17	15 6
	oui	non abstentions
Réponses des délégués établis hors du Québec	14	7 2
	oui	non abstentions

Avant-projet de résolution

A - PEUPLEMENT

1 a) Il est proposé que le gouvernement du Québec intervienne de toute nécessité et mette sur pied une politique favorisant un peuplement planifié et une immigration qui enrichisse la culture de la nation.

1 b) Délégués extra-territoriaux (hors du Québec). Que le gouvernement du Québec favorise aussi l'émigration planifiée d'éléments francophones qui puissent faciliter l'épanouissement de leur culture dans les communautés canadiennes-françaises.

2) Que le gouvernement du Québec se donne des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire. En ce sens il ne devrait plus accepter l'intervention d'Ottawa, comme par exemple, dans le cas de l'ARDA ou du BAEQ.

3) Que le gouvernement du Québec exerce une compétence exclusive dans la publication d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité.

4) Que le gouvernement du Québec exerce des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui affecte les mouvements migratoires des citoyens du Québec, et qu'en conséquence il refuse le programme de mobilité de la main-d'œuvre mis sur pied par le gouvernement du Canada, qu'il adopte sa propre politique, et crée sa propre administration dans ce domaine.

5 a) Il est proposé qu'en vue d'arrêter l'assimilation des Canadiens français au milieu anglophone à l'extérieur du Québec, les mesures suivantes soient prises:

- Développer un Québec fort à tout point de vue en vue d'un plus grand rayonnement à travers le Canada français
- Exiger que les minorités françaises du dehors du Québec obtiennent le même traitement que la minorité anglaise au Québec.
- Encourager de toutes façons le retour au Québec des Canadiens français d'outre-frontière.
- Développer un réseau de télévision française à travers tout le Canada par exemple, au moyen de satellites de communication.

- Diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français.
- Conclure des accords culturels entre le Québec et les groupements minoritaires français.
- Promouvoir l'immigration française au Québec.

5 b) Il est proposé, qu'en vue de faire cesser l'émigration vers les Etats-Unis des jeunes Canadiens français établis hors du Québec, les mesures suivantes soient prises:

- Mise sur pied d'une politique d'immigration qui attire ces jeunes au Québec.
- Prise de contrôle de l'économie québécoise par les Québécois.
- Amélioration du niveau de vie par la parité des salaires avec ceux des Etats-Unis, et le recyclage de la main-d'œuvre au Québec.
- Création de nouveaux emplois dans de nouvelles industries, et accessibilité des postes de commandement.
- Adoption du français comme langue de travail au Québec.
- Amélioration des facilités d'éducation et de recherches au Québec.

B - IMMIGRATION

Il est proposé que le Québec s'intéresse autrement à l'immigration pour favoriser le développement de la Nation, et que les mesures suivantes soient prises:

- Que soit créé un ministère québécois de l'immigration.
- Que le gouvernement du Québec détienne une compétence exclusive pour établir le recrutement des immigrants dont il a besoin pour son développement.
- Que ce gouvernement ait le droit de contrôler l'admission des immigrants en territoire québécois.
- Que ce gouvernement ait la compétence pour conclure des accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration.
- Que ce gouvernement institue une citoyenneté québécoise.
- Que ce gouvernement détienne la compétence exclusive des centres d'accueil pour immigrants dans les ports d'entrée québécois, en limitant cette exclusivité aux immigrants désireux de s'établir au Québec.

- la sélection
- l'intégration économique et socio-culturelle (assistance, bien-être familial et social, hospitalisation et santé, travail placement, établissement rural, éducation, formation civique, cours de langue, publications loisirs, etc).
- l'intégration à la langue de la majorité québécoise du recensement périodique des Canadiens français établis en dehors du Québec, de l'inventaire de leurs ressources humaines, de leurs besoins économiques et de leurs possibilités de vie nationale.

ATELIER POLITIQUE

Les relations internationales

1 - La question fondamentale

Le Québec peut-il, en tant que foyer national et milieu politique fondamental du Canada français, s'en remettre, entièrement ou partiellement, au Pouvoir fédéral pour la conduite de ses relations avec les pays étrangers, en comptant sur l'influence qu'il peut exercer au sein des organes fédéraux?

Partage des opinions		
entièrement au Fédéral:	0	66 6
	oui	non abstentions
partiellement au Fédéral:	7	58 7
	oui	non abstentions

3 a) La présence du Québec dans les organisations internationales

Le Québec doit-il pouvoir adhérer aux organisations internationales dont les buts relèvent de sa compétence législative, comme l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et l'OAA?

Partage des opinions		
68	0	4
oui	non	abstentions

3 b) La présence du Québec dans les organisations internationales

Le Québec doit-il adhérer directement aux divers organismes internationaux établis par les Etats francophones?

Partage des opinions		
69	0	3
oui	non	abstentions

3 c) La présence du Québec dans les organisations internationales

Cette adhésion doit-elle se faire de plein droit ou à titre de membre associé seulement?

Partage des opinions		
De plein droit:	67	
A titre de membre associé:	2	
Abstentions:	3	

3 d) La présence du Québec dans les organisations internationales

Quant aux organisations dont les buts relèvent de la compétence fédérale et dont l'application s'étend

au Québec, celui-ci devrait-il être associé, en tant que tel, aux décisions fédérales?

Partage des opinions		
8	3	61
oui	non	abstentions

3 e) La présence du Québec dans les organisations internationales

Si vous estimez que le gouvernement central doit seul adhérer aux organisations internationales, le Québec devrait-il être associé aux négociations et participer aux délibérations lorsque l'objet relève de sa compétence?

Partage des opinions		
1	2	69
oui	non	abstentions

4 a) Le Québec et l'O.N.U.

Le Québec aurait-il intérêt à se faire admettre à l'O.N.U.?

Partage des opinions		
64	3	5
oui	non	abstentions

4 b) Le Québec et l'O.N.U.

Seriez-vous satisfait de voir le Québec entrer à l'O.N.U. en tant qu'Etat simplement autonome?

Partage des opinions		
3	62	7
oui	non	abstentions

5 a) Le droit de légation et la diplomatie

Estimez-vous nécessaire ou utile que le Québec développe son réseau de délégation à l'étranger?

Partage des opinions		
Utile:	67	5
	oui	abstentions
Nécessaire:	69	2
	abstentions	non

5 b) Le droit de légation et la diplomatie

Concevez-vous le rôle de ces délégations comme s'étendant aux questions économiques et consulaires ou les restreignez-vous aux relations culturelles?

Partage des opinions		
Aux questions économiques et consulaires:	66	2 4
	oui	non abstentions
Aux relations culturelles seulement	3	68 1
	oui	non abstentions

5 c) Le droit de légation et la diplomatie

Le Québec doit-il donner lui-même aux consuls étrangers qui font affaires sur son territoire l'exécutif, c'est-à-dire l'autorisation d'exercer leurs fonctions sur le territoire québécois?

Partage des opinions		
67	1	4
oui	non	abstentions

5 d) Le droit de légation et la diplomatie

Les attitudes des Canadiens français en matière de politique étrangère vous portent-elles à croire qu'ils entretiennent des opinions différentes de celles du Canada anglais à l'égard des principales questions diplomatiques de l'heure?

Partage des opinions		
66	4	2
oui	non	abstentions

5 e) Le droit de légation et la diplomatie

Le Québec doit-il être associé, en tant que tel, aux décisions diplomatiques de l'Etat fédéral?

Partage des opinions		
0	0	72
oui	non	abstentions

5 f) Le droit de légation et la diplomatie

Si Québec et Ottawa n'arrivaient point à s'entendre sur une politique commune, seriez-vous la une raison qui militerait en faveur d'une diplomatie québécoise distincte?

Partage des opinions		
55	3	14
oui	non	abstentions

6 a) Question à l'intention des Canadiens français établis hors du Québec

Les gouvernements des provinces où habitent de forts groupes de Canadiens français devraient-ils se prévaloir de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France en matière culturelle?

Partage des opinions		
Réponses des délégués du Québec:	44	0 14
	oui	non abstentions
Réponses des délégués établis hors du Québec:	13	1 0
	oui	non abstentions
Total	57	1 14

6 b) Question à l'intention des Canadiens français établis hors du Québec

A défaut par les gouvernements provinciaux de prendre leurs responsabilités dans ce domaine, les associations nationales canadiennes-françaises et les maisons d'enseignement devraient-elles organiser directement la coopération avec les pays francophones en favorisant la venue de professeurs français, l'octroi de bourses d'études à leurs étudiants et l'emploi de manuels rédigés en langue française?

Partage des opinions		
Réponses des délégués du Québec	52	0 6
	oui	non abstentions
Réponses des délégués établis hors du Québec:	14	0 0
	oui	non abstentions

Avant-projet de résolution

Le Québec doit pouvoir assumer lui-même la conduite de ses relations avec les pays étrangers. En particulier:

- Il doit pouvoir négocier et conclure seul les traités dans tous les domaines et les mettre lui-même en oeuvre.
- Il doit pouvoir adhérer, en tant que membre de plein droit, à toute organisation ou association internationales.
- Il doit pouvoir entretenir des relations diplomatiques et consulaires bilatérales ou multilatérales avec tout Etat étranger.
- Il doit avoir la maîtrise de sa propre politique étrangère; il doit avoir un droit de décision sur l'état de paix et de guerre qui détermine le destin d'un peuple.
- Les Canadiens français établis hors du Québec, respectent l'option adoptée par le groupe d'études sur les relations internationales futures du Québec. Dans l'éventualité où cette option devient une réalité, voici ce que les Canadiens français établis hors du Québec, exigent en matière de relations internationales: que les gouvernements des provinces où habitent des citoyens francophones, se prévalent de l'accord-cadre conclu entre le Canada et la France, en matière culturelle, et de tout autre accord du même genre que le Canada pourrait signer avec tout pays et Etat francophones.

Hommages de

LES LAITERIES LECLERC INC.

CRÈME GLACÉE, BEURRE ET AUTRES PRODUITS LAITIERS
50 ans au service d'une clientèle appréciée

SIÈGE SOCIAL: 130, rue Victoria, Granby, FR. 2-5882

BUREAU DES VENTES ET ENTREPÔT: 300 est, bouv. St-Charles, Longueuil 677-8966



Les pouvoirs indéfiniment extensibles

Synthèse du travail des équipes

1 - La question fondamentale
 Dans la mesure où vous estimez que le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental du Canada français, on peut se demander s'il doit demeurer soumis à certains pouvoirs "indéfiniment extensibles" exercés par le Parlement et le gouvernement centraux et qui leur permettent de s'immiscer dans la plupart des champs d'activités ouverts aux Etats-membres. A long terme, en effet, ces pouvoirs extensibles constituent les instruments les plus efficaces de centralisation dont puisse disposer un gouvernement fédéral.

Le Québec, en tant que centre de gravité politique de la nation, peut-il demeurer soumis à des pouvoirs indéfiniment extensibles exercés par Ottawa?

Partage des opinions		
1	82	6
oui	non	abstentions

2 a) - Le pouvoir général de dépense
 L'Etat central doit-il conserver au Québec son pouvoir de dépenser les fonds publics fédéraux dans tous les domaines?

Partage des opinions		
2	83	5
oui	non	abstentions

2 b) - Le pouvoir général de dépense
 Ottawa doit-il être tenu d'utiliser les fonds publics fédéraux uniquement pour des fins relevant de sa compétence exclusive, du moins au Québec et tant que celui-ci fera partie de la fédération?

Partage des opinions		
74	3	9
oui	non	abstentions

3 a) - Le pouvoir déclaratoire
 Le Parlement central doit-il conserver au Québec le pouvoir de soumettre des travaux ou des entreprises à sa juridiction par voie de déclaration unilatérale?

Partage des opinions		
1	86	1
oui	non	abstention

3 b) - Le pouvoir déclaratoire
 Quant aux ouvrages situés dans le Québec et qui ont été, dans le passé, soumis à la compétence du Parlement d'Ottawa en vertu de ce pouvoir déclaratoire, y aurait-il lieu d'en faire un examen pour déterminer lesquels devraient revenir au Québec?

Partage des opinions		
96	0	0
oui	non	abstentions

4 a) - La compétence résiduelle
 Au Québec, les compétences qui n'ont pas été énumérées dans le partage constitutionnel entre les niveaux de gouvernement doivent-elles continuer de relever d'Ottawa?

Partage des opinions		
0	86	4
oui	non	abstentions

4 b) - La compétence résiduelle
 Dans la mesure où le Québec demeurera membre de l'Etat canadien, doit-il posséder la compétence résiduelle?

Partage des opinions		
72	6	10
oui	non	abstentions

4 c) - La compétence résiduelle
 Le Québec doit-il exercer toutes les nouvelles compétences qui pourraient surgir (la télévision par satellite, par exemple) ou doit-il, selon le cas, s'en remettre au pouvoir central?

Partage des opinions		
66	5	11
Québec	Ottawa	abstentions

Avant-projet de résolution

Les théories centralisatrices fédérales suivantes sont rejetées par l'assemblée à l'unanimité:
 1) Pouvoirs indéfiniment extensibles;
 2) Pouvoir de dépense des fonds publics fédéraux dans les domaines étrangers à sa juridiction.
 3) Pouvoir de déclaration unilatérale;
 4) Pouvoirs résultant de la compétence résiduelle.
 En conséquence, le Québec doit jouir de façon exclusive de toutes les compétences essentielles à son fonctionnement maximal et à son plein épanouissement national. Les pouvoirs résiduels devront tomber sous la juridic-

tion exclusive du Québec et celui-ci devra réexaminer avec Ottawa les ouvrages qui devront revenir au Québec en vertu de droits acquis résultant de la théorie du pouvoir de déclaration unilatérale.

Ce point de vue québécois exigeraux yeux des Canadiens français non québécois, les nuances suivantes: On propose que le Québec, en tant que centre de gravité du Canada français dans son ensemble doit posséder les compétences résiduelles, fiscales et essentielles pour répondre aux aspirations du dit peuple canadien-français tout en laissant à l'Etat central les compétences voulues pour assurer l'épanouissement du pays tout entier.

L'arbitrage constitutionnel

Avant-projet de résolution

Il est résolu que dans l'hypothèse où le Québec demeure dans un régime fédéral ou confédéral:

1) Un tribunal constitutionnel spécialisé bi-national soit créé;

2) Il soit composé de trois juges francophones nommés par le gouvernement du Québec, trois juges anglophones nommés par le gouvernement des autres provinces, deux juges par le gouvernement central dont un choisi parmi les minorités françaises, et un président choisi par les huit juges en dehors de leur cadre suivant le principe de l'alternance linguistique.

L'intégrité du territoire

Avant-projet de résolution

Il est résolu:

- 1) que le Québec sauvegarde d'une façon totale l'intégrité de son territoire, car il s'agit d'un élément essentiel de sa souveraineté économique et politique.
- 2) que le Québec étende sa compétence territoriale jusqu'à la ligne médiane d'équidistance traversant les baies James et d'Hudson ainsi que le détroit d'Hudson incluant de la sorte, dans son territoire, les îles et les archipels du littoral et du large des côtes du Nouveau-Québec.
- 3) que l'on étudie la possibilité d'annexer au Québec la Terre de Baffin.
- 4) que le Québec étende et affirme sa compétence sur le plateau continental et sur les gisements sous-marins situés au large de ses côtes.

- 5) que le Québec exige que les ports de son territoire deviennent sa propriété et tombent désormais sous sa compétence.
- 6) que le Québec réclame la compétence exclusive à l'égard de la navigation en hiver et en toute saison sur le Saint-Laurent et sur ses tributaires, comme le Saguenay et le Richelieu.
- 7) que le Québec revendique intégralement le Labrador.
- 8) que le Québec obtienne l'abrogation complète dans son propre territoire du pouvoir d'expropriation des organismes fédéraux.
- 9) que le Québec récupère les parties de son territoire qui, dans l'Ouest-Québécois et spécialement dans la région de Hull, sont passées sous la compétence fédérale.

ATELIER CULTUREL

La radio et la radiodiffusion

Synthèse du travail des équipes

a - La radio
1 a) - LA QUESTION FONDAMENTALE
 Le Québec, en tant que foyer national et milieu politique fondamental du Canada français, peut-il s'en remettre, entièrement ou partiellement, au Pouvoir fédéral pour assumer la régie de la radio?

Partage des votes		
Le Québec peut-il s'en remettre au Pouvoir fédéral?		
entièrement		
3	oui	non
partiellement		
32	oui	non
pas du tout		
29	oui	non
abstentions		

1 b) - LA QUESTION FONDAMENTALE
 Les Canadiens français domiciliés dans les autres provinces devraient-ils obtenir un droit de cession tout au moins proportionnel à leur importance numérique en ce qui a trait à la régie de la radio hors du Québec?

Réponses des délégués du Québec:		
43	3	7
oui non abstentions		
Réponses des délégués établis hors du Québec:		
14	0	1
oui non abstention		

3 a) - MODALITES DE REGIE ET D'EXPLOITATION
 Le Québec doit-il établir un organisme souverain de régie en matière de radio?

Partage des opinions		
46	20	4
oui	non	abstentions

3 b) - MODALITES DE REGIE ET D'EXPLOITATION
 Le Québec doit-il établir des organismes d'exploitation en matière de radio?

Partage des opinions		
56	10	3
oui	non	abstentions

3 c) - MODALITES DE REGIE ET D'EXPLOITATION
 Les Canadiens français domiciliés dans les autres provinces doivent-ils être mieux servis en matière de radio?

Réponses des délégués du Québec:		
43	0	6
oui non abstentions		
Réponses des délégués établis hors du Québec:		
16	0	1
oui non abstention		

B - La radiodiffusion
1 b) - Le Québec doit-il posséder une compétence exclusive en matière de radiodiffusion?

Partage des opinions		
56	7	1
oui	non	abstention

1 b) - Les Canadiens-français domiciliés à l'extérieur du Québec devraient-ils être mieux représentés au sein de l'organisme de régie de la radiodiffusion et obt-

nir un service complet de radiodiffusion, où qu'ils se trouvent au Canada?

i) - Les Canadiens français domiciliés dans les autres provinces ne devraient-ils pas être mieux représentés au sein de l'organisme de régie de la radiodiffusion?

Réponses des délégués du Québec:		
45	0	9
oui non abstention		
Réponses des délégués établis hors du Québec:		
13	1	1
oui non abstentions		

ii) - Les Canadiens français domiciliés dans les autres provinces ne devraient-ils pas obtenir un service complet de radiodiffusion, où qu'ils se trouvent au Canada?

Réponses des délégués du Québec:		
37	1	15
oui non abstentions		
Réponses des délégués établis hors du Québec:		
13	2	1
oui non abstention		

Avant-projet de résolution

Pour les délégués du Québec
 Il est résolu que:

- a) en matière de radio,
 - 1) le Québec doit établir un organisme souverain de régie en matière de radio;
 - 2) le Québec doit participer aux ententes internationales en matière de radio, particulièrement en ce qui a trait à la juste répartition des longueurs d'ondes;
- b) et, en matière de radiodiffusion,
 - 1) le Québec doit exercer une compétence exclusive, sur son territoire, en matière de radiodiffusion;
 - 2) le Québec doit établir un organisme souverain en régie en matière de radiodiffusion;
 - 3) le Québec doit établir sa propre société d'exploitation en matière de radiodiffusion (Radio Québec);
 - 4) le Québec doit pouvoir procéder librement à tous les échanges d'émissions de radiodiffusion avec l'étranger, particulièrement avec les pays francophones.

Pour les délégués établis hors du Québec:
 Il est résolu que:

- a) en matière de radio, que le contrôle dans l'ensemble du pays, soit fait par un organisme fédéral qui aurait une représentation à la fois paritaire des groupes francophones et anglophones et représentative des différentes régions géographiques du pays;
- b) en matière de radiodiffusion, que l'Etat du Québec contrôle sa radiodiffusion et que pour le reste du pays ce contrôle soit assumé par un organisme fédéral lequel aurait une représentation à la fois paritaire des groupes francophones et anglophones et représentative des autres régions géographiques du pays.

Le statut de la langue française

Avant-projet de résolution

Education
 Il est proposé qu'il n'y ait pas d'enseignement de l'anglais au niveau primaire dans les écoles françaises. L'enseignement de l'anglais se fera à porter du niveau secondaire et sera facultatif.

Administration
 Le gouvernement du Québec établira le français comme seule langue officielle dans tous les organismes relevant directement ou indirectement de son autorité: ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires etc.
 Les municipalités, les commissions scolaires majoritairement anglophones pourront utiliser, en plus du français, la langue anglaise pendant une période d'adaptation.
 Le gouvernement du Québec doit légiférer pour consacrer dans les faits l'utilisation du français.

En particulier le gouvernement du Québec doit organiser la représentation de la toponymie des municipalités et les circonstances exceptionnelles le recours à des noms français pour toutes nouvelles voies, places et parcs publics.
 L'Etat québécois doit prendre les moyens appropriés pour que tout affichage public soit en français.
 Que les autorités compétentes mettent tout en oeuvre pour assurer l'utilisation croissante de la langue française au Québec et le progrès de son évolution, dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Canadiens français en dehors du Québec
 1- Il est proposé que les Canadiens français de l'extérieur du Québec soient considérés comme membres de la grande nation canadienne-française et non pas comme des Canadiens français de seconde zone.
 2- Il est proposé que par une aide concrète l'on intensifie, au bénéfice des divers groupements de la nation canadienne-française, les échanges dans tous les domaines, spécialement dans le domaine culturel pour favoriser le rayonnement de la culture française.

L'enseignement et la recherche

Avant-projet de résolution

Il est souhaitable que la recherche scientifique soit de la responsabilité du gouvernement québécois sous la réserve suivante:
 Que dans les domaines où les Québécois ne pourraient faire une recherche valable, ils devront travailler en collaboration avec les centres de recherches du fédéral et des centres de recherches des autres pays également.
 Il est souhaitable que le Québec exerce la compétence à l'égard de l'enseignement sur les bases militaires sous les réserves suivantes:

- 1) Que l'enseignement soit bilingue dans toutes les disciplines.
- 2) Que la formation militaire proprement dite soit de la compétence du gouvernement responsable de l'armée (Québec ou Ottawa selon la décision de la commission politique).
- 3) Que la formation des spécialistes, techniciens et ingénieurs se fasse selon les normes académiques des universités franco-québécoises.

Hommage de

Janin Construction

Limitée

Coopérer, cela nous connaît.

Dans le domaine de la sécurité, nous nous entraînons depuis 1876...

Nous sommes aujourd'hui au-delà de 300,000 et nous avons tous compris qu'il fallait se servir soi-même pour être bien servi. C'est pourquoi nous croyons que la formule coopérative reste la meilleure; notre argent nous sert chez nous.



LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE